



RAPPORT ANNUEL

2004-2005

Québec, juin 2005

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 31^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et Procureur général
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Original signé

Yvon Marcoux

Montréal, juin 2005

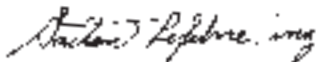
Monsieur Yvon Marcoux
Ministre de la Justice et Procureur général
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre délégué responsable de l'application des lois professionnelles, le 31^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,



Gaétan Lefebvre, ing.

Montréal, juin 2005

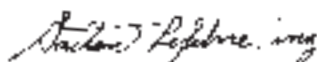
Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

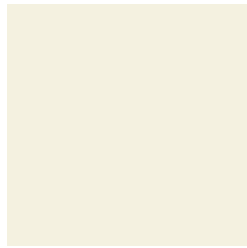
J'ai le plaisir de vous soumettre le 31^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.


Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

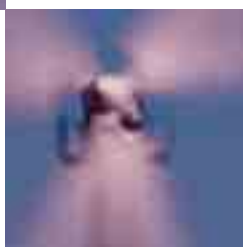


Gaétan Lefebvre, ing.





Vision L'Ordre des ingénieurs du Québec (fondé en 1920),
phare d'une profession reconnue et respectée de tous.



Mission L'Ordre a comme mission d'assurer la protection
du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois
constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

TABLE DES MATIÈRES

4	84 ^e Bureau
5	Structure organisationnelle
5	Comité administratif
6	Rapport du président
7	Bureau du syndic
8	Comité de discipline
8	Bureau de l'ombudsman
9	Rapport du secrétaire et directeur général
10	Faits saillants
11	Activités du Bureau
11	Activités du Comité administratif
11	Services juridiques
12	Comité de révision
12	Activités de conciliation
12	Activités liées à l'inscription au tableau
13	Personnel du Secrétariat
14	Sections régionales
15	Comités et groupes de travail
22	Affaires professionnelles
35	Communications et Affaires publiques
38	Administration-Finances
40	Rapport des vérificateurs et états financiers





De gauche à droite

Première rangée :

Claude Martineau, ing., Montréal;
M^e Jean-Marie Mathieu, ing.,
Gaétan Lefebvre, ing., Québec;
François P. Granger, ing., Montréal;
Madeleine Baril, représentante du public

Deuxième rangée :

Micheline Bétournay, ing., Montréal,
Henri-Paul Bourgeois, t.s., représentant
du public; Gaétan Samson, ing., Québec;
Gaétan Tremblay, ing., Saguenay–Lac-Saint-
Jean; André Collin, ing., Est-du-Québec;
Maud Cohen, ing., Montréal

Troisième rangée :

Sandra Gwozdz, ing., Guy Arbour, ing.,
Montréal; Georges Roy, pharmacien,
représentant du public; Louis Fortin, ing.,
Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec;
Florent Meloche, ing., Estrie; Zaki Ghavitian,
ing., Montréal; Jean-baptiste Gavazzi, ing.,
Outaouais; Sylvain Dallaire, ing., Abitibi-
Témiscamigue; Lyne Plante, ing., Montréal

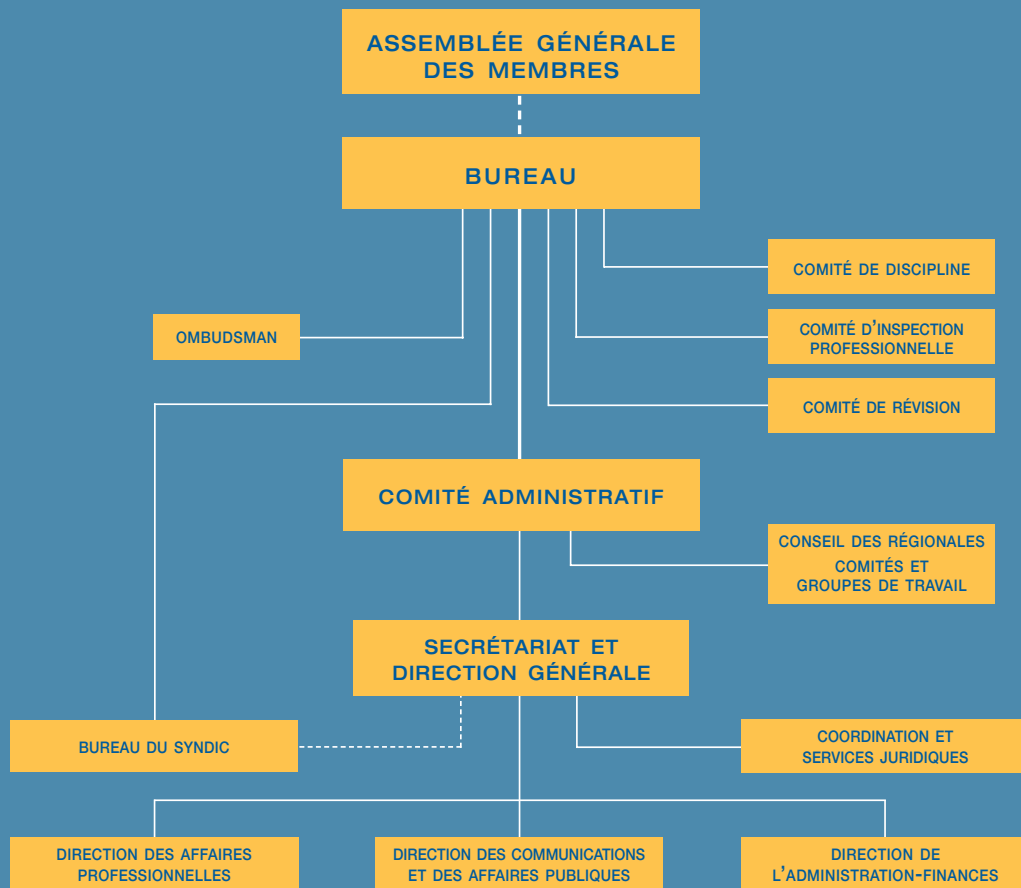
Absents de la photo :

Christian Camirand, ing.¹, Micheline Crevier, ing., Christian Richard, ing.², Louise Quesnel, ing., Montréal ; Pierre Parent, représentant du public

1. A été coopté le 24 mars 2005.

2. A démissionné le 1^{er} novembre 2004.

Structure organisationnelle



Comité administratif



Les responsabilités de président de l'Ordre des ingénieurs du Québec exigent clarté et passion. J'exerce cette fonction pour un troisième mandat annuel au terme duquel je passerai le flambeau, en conformité avec la nouvelle réglementation selon laquelle le nombre de mandats consécutifs est limité à trois.

J'aime ma profession; je l'exerce depuis plus de 30 ans et je sais que les ingénieurs jouent un rôle déterminant. Ne répétons-nous pas à qui veut l'entendre que l'ingénieur est partout? Qu'il contribue grandement à la qualité de vie de ses concitoyens? Qu'il trouve des solutions concrètes à des problèmes quotidiens? Tout cela reste vrai. Plus que jamais, l'ingénieur doit prendre à cœur son rôle dans la société et le faire savoir autour de lui.

L'Ordre, ce n'est pas seulement un lieu physique au centre-ville de Montréal où travaillent plusieurs dizaines d'employés; c'est bien plus.

Nul doute, l'Ordre s'acquitte correctement de son mandat de protection du public. Nous nous y employons de plusieurs manières, notamment en veillant à ce que seul l'ingénieur pose les actes professionnels qui lui sont réservés par la Loi, en contrant la tendance à une banalisation du titre, en s'assurant de la qualité de la pratique des ingénieurs, en voyant à ce que les candidats à la profession répondent aux standards de formation.

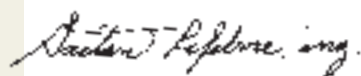
Afin de gérer efficacement les enjeux stratégiques qui se présentent à l'Ordre et à la profession, les instances se sont livrées, au printemps 2004, à un exercice de fond pour mettre sur pied une priorisation stratégique triennale, une première pour l'Ordre. Les principaux axes de priorité retenus portent notamment sur la visibilité, l'accès à l'information, les communications et, bien entendu, sur la pratique et le développement professionnels.

Une planification budgétaire triennale appropriée a été réalisée. Ces dernières années, nous avons fait de gros efforts dans la gestion des ressources de l'Ordre pour contrôler et contenir les dépenses. La démarche a stimulé la créativité et l'innovation, mais elle a aussi mis en évidence des lacunes, des problématiques nouvelles et la nécessité d'entreprendre certains projets. Dorénavant, il y a lieu de s'y consacrer avec diligence et détermination.

Après une réflexion stratégique, la revue comptable, le renouvellement de la direction, et forts d'une planification budgétaire triennale, était venu le temps de se donner les moyens d'évoluer afin de réaliser des projets majeurs et de faire face aux défis qui interpellent la profession et l'Ordre : c'est ce qu'ont reconnu les membres réunis en assemblée générale en 2004. Conséquemment, nous avons entrepris de doter l'Ordre de nouveaux moyens technologiques et de déployer des efforts additionnels pour accroître sa performance et sa pertinence quant à l'avancement de la profession. La protection du public, la notoriété de la profession, la fierté collective sont ce qui nous incite à faire mieux et plus.

Depuis 2001, l'Ordre s'est en effet recentré sur son mandat premier, la protection du public. Le Bureau de l'Ordre et les Sections régionales se sont livrés à une réflexion pour préciser le rôle et le statut de ces dernières. Les forces vives dans nos Sections régionales, bien implantées dans leur environnement local, représentent un actif important pour l'Ordre, qui bénéficie de leur travail et du rayonnement de la profession qu'elles suscitent dans la communauté.

Je remercie mes collègues administrateurs, les membres du personnel de l'Ordre ainsi que tous les bénévoles œuvrant au sein de nos nombreux comités et des Sections régionales de contribuer à l'accomplissement de notre mandat, ainsi qu'au rayonnement de la profession d'ingénieur et de l'Ordre.



Gaétan Lefebvre, ing.



Louis Tremblay, ing.
Syndic

En vertu de l'article 122 du Code des professions, le syndic a comme principal mandat de veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs, ainsi que tous les règlements adoptés conformément à celle-ci. Il doit notamment veiller à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs ou du Code des professions soient respectées par les membres de l'Ordre. En effet, l'ingénieur, en raison de son statut, est assujéti à plusieurs responsabilités professionnelles, notamment à un code de déontologie stipulant ses devoirs et obligations envers le public, son client et sa profession. Le syndic est chargé, en vertu du Code des professions, de contrôler cet aspect important de la pratique du génie.

Les activités du Bureau du syndic s'orientent suivant trois volets : enquêter, informer et prévenir. En matière de contrôle, le syndic ou l'un des syndics adjoints enquête sur des allégations d'inconduite professionnelle pour vérifier le bien-fondé des faits et, advenant infraction, porter plainte et faire les représentations appropriées avec preuves à l'appui devant le Comité de discipline et le Tribunal des professions.

Le personnel du Bureau du syndic consacre également beaucoup de temps et d'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou employeurs ainsi qu'au public en général; ces informations concernent surtout les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession. Enfin, le volet prévention auprès des membres et des futurs membres occupe une portion moins grande des ressources du Bureau du syndic, et se traduit par des conseils, des avis, quelques cours et des articles portant sur la déontologie publiés dans la revue *PLAN*.

Précisons que la compétence du syndic ou d'un syndic adjoint ne s'exerce que sur les ingénieurs.

Le syndic peut enquêter lorsque, à la suite d'une demande ou après avoir reçu une information, il a des raisons de croire qu'un ingénieur a commis une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou à tout règlement adopté en vertu d'une de ces lois, notamment au Code de déontologie des ingénieurs. Le syndic et les syndics adjoints prêtent le serment de discrétion par lequel ils s'engagent à ne pas révéler ou faire connaître, sans y être autorisés par la loi, quelque information que ce soit dont ils auront eu connaissance dans l'exercice de leur fonction.

Au terme de son enquête, le syndic ou l'un des syndics adjoints décide, en toute autonomie et indépendance, sur la base de son jugement et de ses convictions personnelles, de ses connaissances de l'exercice de la profession, de la jurisprudence et de l'intérêt de la profession et du public, s'il y a lieu ou non de déposer une plainte contre un ingénieur devant le Comité de discipline de l'Ordre. S'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par l'ingénieur ou sa compétence doit faire l'objet, selon le cas, d'une vérification ou d'une enquête, il peut aussi décider d'informer le Comité d'inspection professionnelle.

Le syndic ne peut forcer le règlement compensatoire d'un litige de droit civil entre un ingénieur et un tiers ni régler des conflits de travail concernant des ingénieurs.

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES

FRÉQUENCE DES PRINCIPALES DÉROGATIONS ANALYSÉES

Nature de l'infraction	Article du Code de déontologie	Fréquence %
Négliger de respecter ses obligations envers l'homme et de tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne	2.01	23 %
Exprimer un avis sur une question d'ingénierie qui n'est pas basé sur des connaissances suffisantes et d'honnêtes convictions	2.04	47 %
Accepter un mandat sans tenir compte des limites de ses connaissances et aptitudes ainsi que des moyens dont il dispose pour les réaliser	3.01.01	12 %
Omettre de s'acquitter de ses obligations avec intégrité	3.02.01	19 %
Produire des avis incomplets, des plans ambigus ou insuffisamment explicites	3.02.04	36 %
Avoir recours à des procédés malhonnêtes et douteux dans l'exercice de son activité	3.02.08	14 %
Apposer un sceau et une signature de complaisance	3.04.01	12 %

BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

Dossiers d'enquête actifs au 1 ^{er} avril 2004	91
Dossiers d'enquête ouverts	107
Dossiers d'enquête fermés	77
Durée moyenne d'une enquête (en mois)	12,4
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Comité de discipline	16
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2005	121
Appels et demandes de renseignements	879

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES

RÉPARTITION DES SOURCES D'INFORMATION

	%
Clients ou employeurs	29 %
Autres services de l'Ordre	20 %
Public	26 %
Ingénieurs	15 %
Autres sources	10 %

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline, constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou aux règlements adoptés conformément à ces lois.

Le Comité de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 16 ingénieurs nommés par le Bureau. Le Comité siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité de discipline a été saisi, en plus des 24 plaintes introduites au cours des exercices antérieurs, de 18 nouvelles plaintes, totalisant 315 chefs d'accusation. Dix-sept des nouvelles plaintes proviennent du syndic ou de l'un de ses adjoints. Quant à l'autre, elle est dite privée et a été portée par un membre du public.

En fin d'exercice, 33 dossiers sont toujours à l'étude : neuf sont en attente d'une décision du Comité, 18 en attente d'audience par le Comité, cinq en attente d'être entendus par le Tribunal des professions et un en révision judiciaire devant la Cour supérieure.

NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 42 PLAINTES

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	Arrêt des procédures	A traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	125	32	11	6	1	75
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.02, 3.01.03, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.04, 3.02.07, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.01, 3.05.03, 3.05.05 et 3.08.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	122	34	9	5	2	72
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a) et f), 4.02.02 et 4.02.03 a), b) et c) du Code de déontologie des ingénieurs]	19	8	--	--	--	11
Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelles ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01, 5.01.02, 5.01.05 du Code de déontologie des ingénieurs]	7	--	--	--	--	7
Divers [art. 2.01 a) et c), 2.03 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs, art. 38 du Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 7 et 10 du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 3 et 8 du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 4 de la Loi sur les ingénieurs, art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs ainsi que les art. 59.2, 60 et 114 du Code des professions]	42	5	2	4	1	30
TOTAL	315	79	22	15	4	195

BILAN DES ACTIVITÉS

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2004 (début d'exercice)	24
Dossiers ouverts pendant l'exercice	18
Dossiers traités pendant l'exercice	42
Dossiers fermés pendant l'exercice	9
Dossiers actifs au 31 mars 2005 (fin d'exercice)	33

DÉCISIONS

Depuis le 1^{er} avril 2004, neuf dossiers ont été fermés; pour sept d'entre eux, un plaidoyer de culpabilité a été enregistré auprès du Comité. Il est important de souligner qu'au cours de cette période, le Comité a rendu 20 décisions, soit quatre sur des points préliminaires, sept sur la culpabilité et neuf sur la sanction.

SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DES 9 INGÉNIEURS* (DOSSIERS FERMÉS)

Radiation temporaire (variant de 45 jours à 3 mois)	6
Limitation du droit d'exercice	2
Suspension du droit d'exercice (2 ans)	5
Recommandation au Bureau (art. 160, C.p.)	4
Amende de plus de 600 \$ (variant de 1 000 \$ à 2 000 \$)	12
Amende minimale (600 \$)	6
Réprimande	11

* Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Sous l'autorité du président, l'ombudsman, M. Yvan Asselin, ing., reçoit les plaintes des ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou croient être victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des instances de l'Ordre.

Au 1^{er} avril 2004, deux dossiers restaient en suspens, sept se sont ajoutés entre cette date et le 31 mars 2005. Un des deux dossiers en suspens a été réglé. Des sept dossiers ouverts, cinq concernaient l'admission; un, le comité de révision; un, les services administratifs. Six de ces cas ont été réglés et, au 31 mars 2005, un cas concernant l'admission demeurait en traitement et celui concernant le statut des ingénieurs à Hydro-Québec reste toujours en suspens. Au cours de l'année, l'ombudsman a aussi eu l'occasion de formuler de nombreux avis et commentaires aux instances sur le fonctionnement du Bureau et sur la mission de l'Ordre. L'ombudsman participe également au Comité de surveillance des élections.



Denis Leblanc, ing.

Je suis à nouveau heureux de présenter le rapport annuel des activités des instances politiques et administratives de l'Ordre. Le Bureau a établi ses principales priorités stratégiques : accroître la visibilité de l'Ordre, faciliter l'accès à l'information, intensifier les communications, mettre de l'avant des mesures qui font progresser la pratique professionnelle et améliorer le développement professionnel; plusieurs projets rejoignant ces axes stratégiques ont été réalisés.

Je suis particulièrement fier de l'esprit qui règne au sein du Comité de gestion et de l'ensemble de la permanence de l'Ordre. Une première convention collective de travail a été signée, ce qui s'inscrit dans les valeurs de transparence, de cohérence et d'équité. Dans le même ordre d'idées, le Bureau a adopté une politique sur la gouvernance de l'Ordre visant les modalités de fonctionnement des niveaux politique et administratif; elles constituent les principaux rouages de l'ordre professionnel qui unit les ingénieurs du Québec. Les règles de gouvernance de l'Ordre s'appuient aussi sur la transparence; fondés sur des règles que tous connaissent, les rôles et responsabilités dévolus à chacun laissent prévaloir l'intérêt supérieur de l'Ordre.

Des projets ont été amorcés et complétés durant l'année financière qui se termine; toutefois, je tiens à souligner un projet qui donnera ses fruits au cours des prochaines années. Il s'agit du projet de modernisation des processus d'affaires de l'Ordre. Nous avons l'intention d'analyser tous les processus administratifs dans le but de les améliorer pour atteindre la plus grande efficacité possible. Les outils requis seront associés à cette cartographie des processus.

Ce rapport annuel témoigne de l'énorme travail accompli et donne un aperçu de ce que nous avons l'intention de réaliser pour continuellement nous améliorer. L'Ordre, *Phare d'une profession reconnue et respectée de tous*, devrait aussi être le phare de chacun de ses membres. Nous souhaitons que chacun ressente le sentiment de fierté véhiculé par l'Ordre. Merci aux employés de l'Ordre qui mettent quotidiennement l'épaule à la roue!

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Denis Leblanc, ing.', written in a cursive style.



**L'Ordre des ingénieurs du Québec loge à une nouvelle adresse :
Gare Windsor, bureau 350, 1100, rue De La Gauchetière Ouest,
Montréal (Québec) H3B 2S2.**

- ◆ 2 424 nouveaux membres ont été inscrits au tableau de l'Ordre durant l'exercice (2 171 en 2004-2005).
- ◆ Le Bureau du syndic a travaillé sur un total 198 dossiers d'enquête en 2004-2005.
- ◆ 712 ingénieurs se sont prêtés durant l'année à l'exercice de prévention et d'information qu'est l'inspection professionnelle et 65 dossiers d'enquêtes particulières ont été traités.
- ◆ À la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle, le Comité administratif a imposé 30 stages de perfectionnement et 24 limitations du droit d'exercice.
- ◆ Les conseillers en prévention de la pratique illégale ont effectué 75 visites de prévention pour sensibiliser les entreprises et organismes à la Loi sur les ingénieurs et au Code des professions. Les enquêteurs ont visité 136 chantiers au Québec.
- ◆ Le site Internet de l'Ordre a été modernisé, un extranet destiné aux membres et un bulletin électronique ont été créés. L'implantation de l'inscription et du paiement en ligne est en cours.
- ◆ Le Bureau a approuvé le Plan de communication triennal de l'Ordre.
- ◆ Une première convention collective de trois ans a été signée entre le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 (SPEB) CTC-FTQ et l'Ordre.
- ◆ L'Ordre s'est donné de nouvelles règles de gouvernance.
- ◆ Un programme de modernisation des processus d'affaires au Secrétariat de l'Ordre est en cours de réalisation pour optimiser les efforts de l'équipe.
- ◆ L'assemblée générale des membres a accepté l'augmentation de la cotisation annuelle à l'Ordre. Après un gel de plus de 15 ans, ce montant passe de 180 \$ à 200 \$.

COMITÉ DE GESTION



Denis Leblanc, ing.
Secrétaire et
directeur général



Lise Thérberge
Adjointe au
secrétaire et
directeur général



Louis Tremblay, ing.
Syndic



Michèle C. Dumais, ca
Directrice de
l'Administration-
Finances



Daniel Boismenu
Directeur des
Communications
et des Affaires
publiques



Claude Lizotte, ing.
Directeur des Affaires
professionnelles

ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau a tenu neuf séances, dont une extraordinaire. Il a examiné de nombreuses questions, dont certaines ont fait l'objet d'une décision par voie de résolution. Voici les faits saillants :

Le Bureau a fixé la cotisation 2005-2006, désigné des membres honoraires au Conseil de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) et désigné des représentants au conseil d'administration du Conseil canadien des ingénieurs (CCI).

Il a accepté une entente de reconnaissance mutuelle avec la Hong-Kong Institution of Engineers.

Il a adopté les prévisions budgétaires et modifié la politique relative aux surplus financiers de l'Ordre.

Il a demandé à l'Office des professions du Québec d'accepter un règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre, de même qu'un règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre. Le Bureau a reçu les états financiers trimestriels. Il a en outre adopté un document énonçant des projections budgétaires triennales de l'année 2004 à l'année 2007.

Le Bureau s'est préoccupé du dossier de la relocalisation du Secrétariat de l'Ordre, et a accordé les provisions financières adéquates à la réalisation de cet important projet.

À chacune de ses séances, le Bureau a reçu les rapports d'activité du président, des vice-présidents, du secrétaire et directeur général, de même que le rapport des activités du Bureau du syndic. Le Bureau a revu les critères de sélection des conciliateurs ou arbitres, de même que les critères de sélection des membres du Comité de révision. Il a en outre demandé que soient révisés les critères de sélection des membres du CIP.

Le Bureau a adopté un mémoire dans le cadre de la Consultation générale sur le secteur énergétique au Québec.

Il a procédé à l'élection par cooptation d'un administrateur représentant la région électorale de Montréal.

Il a adopté une politique concernant la gouvernance de l'Ordre, soit les modalités d'interaction entre les instances administratives et les instances politiques. Le Bureau a reçu le rapport du Comité d'évaluation du secrétaire et directeur général. Il a approuvé un avis dans le cadre de la Consultation sur le développement durable du Québec.

Il a désigné un représentant de l'Ordre au conseil de Gestion FÉRIQUE. Il a adopté un plan de communication triennal et reçu les résultats d'un atelier de veille stratégique tenu en novembre par le Comité d'orientation des affaires publiques. Le Bureau a adopté une procédure de désignation de représentants de l'Ordre à des instances externes.

Le Bureau a reçu le plan d'affaires concernant le projet de signature numérique et donné l'autorisation de procéder à sa réalisation.

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif (le Comité) a tenu 17 séances, dont huit extraordinaires. Son mandat consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre; il a tous les pouvoirs du Bureau, sauf celui d'adopter les règlements et de créer un fonds d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs. Plusieurs des dossiers débattus au Bureau sont

d'abord examinés par le Comité qui fait part au Bureau de ses recommandations.

À chacune de ses séances, le Comité adopte une mise à jour du tableau des membres, accorde des permis d'ingénieur, d'ingénieur junior et d'ingénieur stagiaire, et reconnaît des équivalences de diplômes et de formation. Il délivre également des permis temporaires.

L'application de l'article 55 du Code des professions amène le Comité à recevoir en audience des ingénieurs qui ont fait l'objet d'enquêtes et de recommandations du Comité d'inspection professionnelle (CIP) et du Comité de discipline. Le Comité autorise des poursuites pénales. Le Comité désigne les membres des jurys qui doivent être formés en vertu de la politique de l'Ordre concernant la valorisation de l'excellence professionnelle. Le Comité nomme les membres des comités et groupes de travail, qu'ils soient formés par le Bureau ou par le Comité lui-même, et voit au renouvellement de leur mandat; il nomme des représentants de l'Ordre à diverses associations, à l'exception des représentants au Conseil canadien des ingénieurs (CCI).

Le Comité procède aux radiations du tableau des membres en vertu de l'article 86 du Code des professions, qui a trait à l'obligation de fournir une garantie à l'égard de la responsabilité professionnelle.

À chacune de ses séances, le Comité discute du dossier de la révision de la Loi sur les ingénieurs.

Le Comité a décidé de ne pas s'inscrire dans la démarche du CCI relative au projet Protection personnelle de l'information et acte électronique de documents (PIPEDA) concernant la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels et documents électroniques, parce qu'il a jugé qu'il n'y avait pas d'avantages nouveaux pour l'Ordre dans ce projet.

Le Comité a accepté la forme finale du programme du Colloque des dirigeants et cadres tenu en octobre et portant sur l'inspection professionnelle; notons que les administrateurs, les membres du Conseil des Régionales, de même que les cadres du Secrétariat de l'Ordre ont contribué à cette journée qui a donné lieu à la création d'un comité d'orientation de l'inspection professionnelle.

Le Comité a demandé au Secrétariat d'entamer la phase 2 du projet de développement du site Internet de l'Ordre pour que soient opérationnels vers septembre 2005 l'inscription et le paiement en ligne.

Nombre de décisions du Comité administratif approuvant ou rejetant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle

Le Comité d'inspection a présenté au Comité administratif 75 recommandations concernant 16 ingénieurs et 71 ont été entérinées.

SERVICES JURIDIQUES

Les Services juridiques relèvent directement de la Direction générale; leur activité touche plusieurs facettes, parfois complémentaires. Les principaux domaines dans lesquels ils interviennent concernent :

- La participation à divers travaux visant à modifier le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et les règlements qui découlent de l'une et l'autre lois;

- La rédaction, la présentation et le suivi des divers projets législatifs et réglementaires pour le compte de l'Ordre;
- La collaboration à la rédaction de divers documents à incidence juridique (contrats, formulaires, etc.);
- La rédaction d'avis juridiques portant sur différents sujets qui ont une incidence sur l'Ordre et la profession;
- La rédaction de textes variés visant à informer les membres de l'Ordre;
- Le suivi de certaines décisions du Comité administratif, notamment celles prises en vertu des articles 45, 55 et 55.1 du Code des professions;
- L'application des dispositions relatives au Règlement sur la cessation d'exercer d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- Le traitement des dossiers des membres déclarés coupables d'une infraction criminelle;
- La représentation de l'Ordre devant certains tribunaux, notamment en matière d'exercice illégal, d'usurpation du titre d'ingénieur ainsi que pour d'autres infractions à la Loi sur les ingénieurs;
- La récupération des amendes dans le cadre des poursuites pénales et disciplinaires;
- Le traitement, en première ligne, des procédures judiciaires et des citations à comparaître adressées à l'Ordre;
- Le traitement des demandes relatives aux renseignements personnels;
- La liaison, le cas échéant, avec les cabinets juridiques externes;
- L'organisation et la gestion de la documentation juridique (textes législatifs et réglementaires, avis juridiques, jurisprudence et doctrine);
- Le soutien juridique occasionnel aux autres directions de l'Ordre;
- La confection, la mise à jour et la distribution interne de la compilation maison intitulée «Lois et règlements»;
- Le secrétariat du Comité de discipline;
- Le traitement des demandes de conciliation et d'arbitrage de comptes d'ingénieurs ainsi que des demandes de conciliation par le président de l'Ordre;
- Le secrétariat du Comité de révision des plaintes.

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chaque ordre professionnel.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de deux représentants du public. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic de tenir enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Durant le présent exercice, deux décisions concernant l'exercice précédent (daté du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004) ont été rendues. Dans ces deux dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline.

Par ailleurs, le Comité a reçu six nouvelles demandes d'avis durant le présent exercice. Dans le premier cas, le Comité a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et a par conséquent suggéré le nom

d'un syndic *ad hoc*. Dans deux autres dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline. D'autre part, trois dossiers demeurent à l'étude au 31 mars 2005.

ACTIVITÉS DE CONCILIATION

Conciliation et arbitrage des comptes

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour services professionnels peut soumettre une demande de conciliation au directeur général.

En date du 1^{er} avril 2004, quatre demandes étaient en cours de traitement; huit nouvelles demandes se sont ajoutées au cours de l'année. De ces douze demandes, quatre ont été réglées par conciliation et deux en arbitrage. Au 31 mars 2005, six dossiers demeurent à l'étude.

Conciliation par le président de litiges entre ingénieurs

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie, il est dérogeatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation au président de l'Ordre.

En date du 1^{er} avril 2004, aucune demande n'était en suspens. Au cours de l'année, deux nouvelles demandes ont été reçues. L'étude de ces dernières a été menée à terme durant le présent exercice.

ACTIVITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION AU TABLEAU

Application des articles 45 et 45.1 du Code des professions

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis ou d'inscription au tableau de l'Ordre, informer le Bureau si elle fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par les articles 45 et 45.1 du Code. Le Bureau a délégué ses pouvoirs en la matière au Comité administratif (94-0733.1 et 94-0734.1).

Au cours du présent exercice, seize personnes ont déclaré avoir déjà été reconnues coupables d'une ou de plusieurs infractions criminelles. Dans tous ces cas, il a été décidé que, compte tenu des circonstances, les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur.

Application de l'article 55.1 du Code des professions

Conformément à l'article 59 du Code des professions, tout membre de l'Ordre doit, dans les dix jours à compter de celui où il en est lui-même informé, aviser le secrétaire de l'Ordre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par l'article 55.1 du Code des professions. En vertu de cet article, le Bureau peut, après avoir donné au membre l'occasion de faire des représentations écrites, le radier du tableau ou limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles. Ce pouvoir a été délégué au Comité administratif (94-0735.1).

Au cours de l'exercice écoulé, aucun membre n'a avisé le secrétaire de l'Ordre à l'effet qu'une décision judiciaire ou disciplinaire était rendue à cet effet.

Personnel du Secrétariat

En date du 31 mars 2005

Direction générale

Denis Leblanc, ing. Secrétaire et directeur général

COORDINATION

Lise Théberge Adjointe au secrétaire et directeur général

Diane Le Tarte Secrétaire exécutive
Lynn Laflamme Secrétaire

SERVICES JURIDIQUES

M^e Manon Bonnier⁶ Conseillère juridique
M^e Mario C. Dusseault Conseiller juridique
Josée Le Tarte⁴ Technicienne juridique
Sophie Martin Secrétaire juridique

Bureau du syndic

Louis Tremblay, ing. Syndic
Carole Delcorde Secrétaire de direction
Rémi Alaurant, ing. Syndic adjoint
Alexandre Khayat, ing. Syndic adjoint
Ginette Latulippe, ing. Syndique adjointe
Jean-Pierre Raymond, ing. Syndic adjoint
Jean-Guy Couture, ing.¹ Syndic correspondant
Pierre Sauvé, ing.¹ Syndic correspondant
Jean Vallée, ing.¹ Syndic correspondant
M^e Melodie Sullivan Conseillère juridique
Christine Daffe Secrétaire

Direction des affaires professionnelles

Claude Lizotte, ing. Directeur des Affaires professionnelles
Elyse-Ann Demers Secrétaire de direction
Édith Girard, ing. Agente de projets et agente d'information à l'ARP

ADMISSION

Nicole Lévis³ Conseillère à l'admission
Louise Chérit Adjointe à l'admission
Martine Mercader Adjointe à l'admission
Sylvie Regan¹ Adjointe à l'admission
Josée St-Germain Adjointe aux examens d'admission
Élise Cusson Préposée à l'admission
Francine Lapointe Préposée à l'admission
Jean-François Ouellette Préposé à l'admission et soutien aux membres

SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES

Jean-Pierre Chalifoux, ing. Conseiller aux nouveaux membres
Sylvie Laurendeau Préposée à l'expérience en génie
Nadine Léonard Préposée au parrainage et à l'examen professionnel

INSCRIPTION

Pierrette Bourget Coordinatrice de l'inscription
Sylvie Trépanier Adjointe à l'inscription
Lucie Péloquin Préposée au tableau des membres
Ginette Éthier Préposée à l'inscription
Isabelle Gatien Préposée à l'inscription

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Gabriel Richard, ing. Conseiller principal
Yvon C. Dupuis, ing.¹ Conseiller en prévention
Robert Dufresne, ing.¹ Conseiller en prévention
Jacques Guilbault, ing.¹ Conseiller en prévention
Michel Blanchard Enquêteur
Gilles Dupuis Enquêteur
Jean Dumouchel Adjoint administratif
Gisèle Forand Secrétaire

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Georges-Étienne Ménard, ing.⁵ Inspecteur-enquêteur principal
Pierre Girard, ing. Inspecteur-enquêteur et secrétaire suppléant du CIP

Stephen A. Rowland, ing.¹ Inspecteur-enquêteur et secrétaire suppléant du CIP

Gérald Lamoureux, ing.¹ Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP

Céline Boulay Secrétaire
Ermith Nazaire Secrétaire

INSPECTEURS CONTRACTUELS

Gérald Boulay, ing.²
Pierre Chénier, ing.
Marcel Fortin, ing.
Raymond Moisan, ing.
Benny Poirier, ing.
Jean-Guy Moffatt, ing.²
Claude Poirier, ing.²
Nhan Pham An, ing.²
Jules Roireau, ing.
Adrian C. Soimu, ing.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Robert Loiseau Conseiller en développement professionnel
Daniel Jolin, CRHA Agent de formation
Louise Poissant Secrétaire

Direction des communications et des affaires publiques

Daniel Boismenu Directeur des Communications et des Affaires publiques
Françoise L'Heureux Secrétaire de direction

COMMUNICATIONS INSTITUTIONNELLES ET CHOIX DE SOCIÉTÉ

Danielle Frank, ARP Conseillère en communications
Jean-Pierre Trudeau, ing. Conseiller – Recherche et choix de société

PROMOTION DE LA PROFESSION ET PROJETS SPÉCIAUX

Malika Daoud Agente de projets

ÉDITIONS

Geneviève Terreault Coordinatrice des éditions
Pascale Cléroux Coordinatrice aux communications
Michel Dubé Infographiste

ACCUEIL ET RÉCEPTION

Lise Pilotte Secrétaire-réceptionniste
Sylvie Frédette Agente à l'accueil

CENTRE DE DOCUMENTATION

Dovi Nyaku Documentaliste

Direction de l'administration-finances

Michèle C. Dumais, CA Directrice de l'Administration-Finances
Francine Beauchamp Coordinatrice aux ressources humaines
Marie-France Montreuil Secrétaire de direction

TRÉSORERIE

Alain Picard, CGA Contrôleur
Sylvie Leroux, CGA Comptable
Liliana Constantinescu Responsable des comptes à payer
Mélicha Daviault-Léveillé Technicienne en comptabilité

INFORMATIQUE

Pierre Couture Analyste-programmeur
Michel Dufour¹ Analyste-programmeur
Gilles Martineau Agent de développement bureautique
René Moreau Administrateur de réseau

SERVICES AUXILIAIRES

Guy Dumont Coordinateur aux services auxiliaires
Alain Bérubé Préposé aux services auxiliaires
Martin Bissonnette Préposé aux services auxiliaires
Michel Fugère Pressier

1. Contractuel.

2. Également enquêteur.

3. Également secrétaire du Comité des examinateurs.

4. Également secrétaire du Comité de discipline.

5. Également membre et secrétaire du Comité d'inspection professionnelle.

6. Également secrétaire du Comité de révision.

CONSEIL DES RÉGIONALES

MANDAT

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate à la mission de l'Ordre. Il doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances centrales et se développent complémentaires à celles-ci.

Le Conseil doit être un lien d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances centrales.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Bureau et le Comité administratif.

De façon plus particulière, la responsabilité du Conseil des Régionales est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales.

COMPOSITION

Président : Gaétan Lefebvre, ing.

MEMBRES

Abitibi-Témiscamingue : Martin Dallaire, ing.

Bas-St-Laurent-Gaspésie : Pierre-Claude Gagnon, ing.

Cantons-de-l'Est : Richard Robert, ing.

Drummond : Rock Pinard, ing.

Lanaudière : Marc Lajoie, ing.

Laval-Laurentides : Dominique Verreault, ing.

Manicouagan : Karine Benazera, ing.¹

Bruno Bélanger, ing.²

Mauricie : France Vallée, ing.

Mingan : Joël Boudreau, ing.

Outaouais : Martin Lelièvre, ing.

Plein-Sud : Louis-Jacques Fortier, ing.

Québec et

Chaudière-Appalaches : Maxime Fortin, ing.

Richelieu : Yves Lavoie, ing.

Saguenay-Lac-St-Jean : Nathalie Dufour, ing.

RIM : Sid Zerbo, ing.

Secrétaire : Denis Leblanc, ing.

Personne-ressource : Lise Théberge

1. A démissionné le 4 octobre 2004.

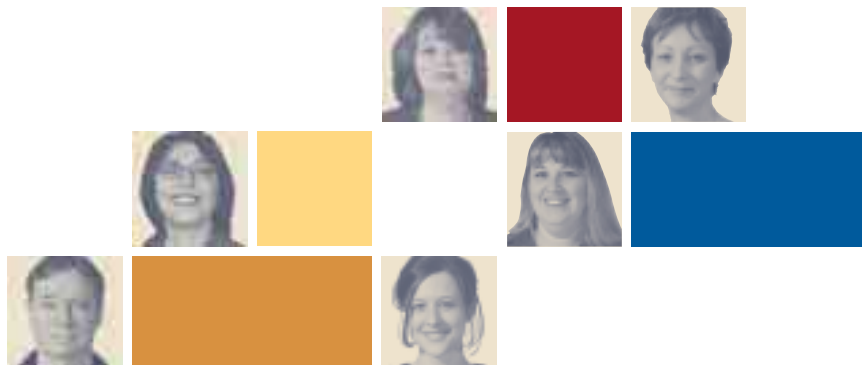
2. En fonction depuis le 4 octobre 2004.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SECTIONS RÉGIONALES

Le Conseil des Régionales (COR) a tenu quatre séances durant l'année, et ses membres ont participé au Colloque des dirigeants et cadres en octobre 2004. Le mandat des Sections régionales consiste à assurer la présence de l'Ordre dans la collectivité régionale et à promouvoir de façon prioritaire les fonctions obligatoires de l'Ordre, notamment par des activités liées à la connaissance et à la pratique de la déontologie; des activités à caractère de réseautage technique et professionnel, telles que des visites en industrie, des soirées-conférences, des partenariats régionaux. Les Sections régionales organisent en outre des activités pour recruter de nouveaux membres et participent au Programme de parrainage et à la promotion de la profession d'ingénieur et de la science en général, notamment par des présentations dans les écoles, l'organisation d'événements tels que des «Journées-Carrière», des concours «Défi génie inventif», des galas Méritas.

Les responsables régionaux ont transmis des informations aux membres de leur section, tout au cours de l'année, par des envois postaux et le *PLAN* régional. Elles ont en outre organisé un grand nombre d'activités regroupées selon les principaux axes de leur mission.

Afin de rendre justice à l'apport des Sections régionales aux objectifs de l'Ordre, les sites Internet (www.oiq.qc.ca) et extranet (www.membres.oiq.qc.ca) présentent, pour la première fois, une synthèse plus détaillée des activités des Sections régionales participantes.



Comités et groupes de travail

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Bureau.

COMITÉS STATUTAIRES

Comité de discipline

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

COMPOSITION

Président(e) :	M ^e Jean-Guy Gilbert M ^e Paule Gauthier ¹
Présidents suppléants :	M ^e Guy Godreau M ^e Jean Pâquet
Membres :	Denis Arsenault, ing. Réal Beaudet, ing. Ghislain Bégin, ing. Normand Bell, ing. Jean Boisvert, ing. Jean-Marie Desgagné, ing. Gilles Dussault, ing. Simon Gagné, ing. Miville Gagnon, ing. Gilles Larocque, ing. Adrien Leroux, ing. Claude Lessard, ing. Pierrette Marchand, ing. François Perreault, ing. Françoise Poliquin, ing. Gérard Trépanier, ing.
Secrétaire :	Josée Le Tarte
Secrétaire suppléante :	Sophie Martin

1. Mandat à titre de présidente terminé depuis le 3 décembre 2003; l'audition de certains dossiers n'est toutefois pas encore complétée.

Comité de révision

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic adjoint, de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

COMPOSITION

Président :	Yvan Asselin, ing. ¹ Michel Letellier, ing. ²
Membres :	Alain Caissy, ing. André Desjardins, ing. Richard Leduc, ing. Michel Letellier, ing. ³ Lucille Milette-Bellemare Kenneth W. Neale, ing. Robert Dufresne, ing. ⁴

Secrétaire et
personne-ressource : M^e Manon Bonnier

1. En fonction jusqu'au 23 décembre 2004.
2. Nommé par le Bureau à titre de président le 4 février 2005.
3. En fonction à titre de membre jusqu'au 4 février 2005.
4. Nommé par le Bureau à titre de membre le 24 mars 2005.

Comité d'inspection professionnelle

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire enquête sur les qualifications de tout ingénieur soupçonné d'incompétence. Le Comité est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des enquêteurs à l'inspection professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

COMPOSITION

Président :	Laurier Nichols, ing.
Membres :	Suzelle Barrington, ing. Madiha M. Kotb, ing. Nadim Abou Chacra, ing. Pierre-Paul Dumoulin, ing. Paul Grisé, ing. Pierre Jean, ing. Luc Laliberté, ing. Daniel Laprise, ing. Gilles Rivard, ing.
Secrétaire et membre :	Georges-Étienne Ménard, ing. ¹
Secrétaires suppléants :	André Champagne, ing. ² Pierre Girard, ing. ³ Gérald Lamoureux, ing. ⁴ Stephen A. Rowland, ing. ⁵
Agent de liaison :	M^e Jean-Marie Mathieu, ing.

1. Est également inspecteur et enquêteur principal.
2. Décédé en novembre 2004.
3. Nomination à titre de secrétaire suppléant le 17 décembre 2004; est également inspecteur et enquêteur.
4. Est également inspecteur.
5. Est également inspecteur et enquêteur.



COMITÉS PERMANENTS

Comité CODIQ-OIQ-CRÉIQ

MANDAT

Favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie au Québec et les représentants des étudiants en génie en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun concernant la formation des étudiants en ingénierie et la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

COMPOSITION

Coprésidents : **Gaétan Lefebvre, ing.**
Yves Beauchamp, ing., ÉTS

Membres : Georges Abdounour, ing., UQTR
Véronique Vanessa Alexandre, CRÉIQ
Pierre Cousineau, ing., UQAC
Mohamed Nabil Esmail, ing., Université Concordia
François Godard, ing., UQAT
John E. Gruzleski, ing., Université McGill
André Jacques, ing., UQAR
Ahmed Lakhsasi, ing., UQO
Maryse Laliberté, CRÉIQ
Richard J. Marceau, ing., Université de Sherbrooke
Robert L. Papineau, ing., École Polytechnique
Brice Piyau, CRÉIQ
Louise Quesnel, ing.
Jean Sérodes, ing., Université Laval

Substitut au coprésident

M. Gaétan Lefebvre, ing. : **M^e Jean-Marie Mathieu, ing.**

Secrétaire : Denis Leblanc, ing.

Personne-ressource : Jean-Pierre Chalifoux, ing.

Comité de surveillance des élections

MANDAT

- Conseiller le secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions;
- Répondre aux interrogations qui lui sont adressées en regard du processus électoral;
- Recevoir les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral;
- Faire des recommandations au Bureau, le cas échéant;
- Recevoir les requêtes de tout candidat qui est en désaccord avec une décision du secrétaire de l'Ordre, et se prononcer sur les questions qui lui sont soumises dans les meilleurs délais;
- Recevoir les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections.

COMPOSITION

Président : Pierre Desjardins, ing.

Membres : Yvan Asselin, ing.
M^e Gabriel Michaud

Secrétaire : Denis Leblanc, ing.

Personne-ressource : Lise Théberge

Comité des examinateurs

MANDAT

Constitué par résolution du Bureau en date du 26 mars 2002. Il est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec qui dispose de deux membres, l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité administratif, à qui le Bureau a délégué ce pouvoir, de même que celui de désigner le président.

COMPOSITION

Président : Luc Lefebvre, ing.

Membres : Michel Bilodeau, ing.
Terrill Fancott, ing.
Pierre Frattolillo, ing.
Adrian Ilinca, ing.¹
Ferhat Khendek, ing.
Denis Laurendeau, ing.
Van Ngan Lê, ing.
Pierre Lemieux, ing.
Roger Martin, ing.
Vassily Verganelakis, ing.

Secrétaire : Nicole Lévis

Personnes-ressources : Louise Chétrit
Martine Mercader
Sylvie Regan

1. En fonction depuis le 28 juin 2004.

Comité des finances

MANDAT

Le Comité des finances doit vérifier les dépenses et faire rapport de temps à autre au Comité administratif ou au Bureau sur la position financière comparée au budget; notifier toutes dépenses non comprises au budget; vérifier et approuver sur demande les cas problèmes d'application de la Politique de manque à gagner; vérifier les demandes de subsides des Sections régionales; ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre; collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel; étudier les projets à incidence monétaire que lui confient les instances.

COMPOSITION

Président : **Claude Martineau, ing.**

Membres : **Madeleine Baril**
Maude Cohen, ing.
Jean-baptiste Gavazzi, ing.
Lyne Plante, ing.

Secrétaire : Denis Leblanc, ing.

Personnes-ressources : Michèle C. Dumais, CA
Alain Picard, CGA

COMITÉS POLITIQUES AD HOC

Comité ad hoc sur le Conseil canadien des ingénieurs

MANDAT

- Faire régulièrement le point sur les questions portées à l'attention du CCI aux fins d'un meilleur arrimage entre le Bureau et ses délégués, une représentation améliorée des intérêts de l'Ordre et une meilleure connaissance des préoccupations du CCI;
- Assister et préparer les interventions de nos représentants au CCI sur toute question d'intérêt pour l'Ordre.

COMPOSITION

Président :	Gaétan Lefebvre, ing.
Membres :	André C. Beaulieu, ing. Zaki Ghavitian, ing. Jean-baptiste Gavazzi, ing. Sandra Gwozdz, ing. Chantal Guay, ing.
Secrétaire :	Denis Leblanc, ing.
Personne-ressource :	Claude Lizotte, ing.

Comité d'arrimage des Sections régionales

MANDAT

Préparer un rapport sur l'arrimage des Sections régionales aux instances décisionnelles de l'Ordre.

COMPOSITION

Président :	Gaétan Lefebvre, ing.
Membres :	François P. Granger, ing. Yves Lavoie, ing. (Richelieu) Martin Lelièvre, ing. (Outaouais) Florent Meloche, ing. France Vallée, ing. (Mauricie) Sid Zerbo, ing. (RIM)
Secrétaire :	Lise Théberge
Personne-ressource :	Denis Leblanc, ing.

Comité d'évaluation du secrétaire et directeur général

MANDAT

- Définir une grille d'évaluation du rendement du titulaire du poste de secrétaire et directeur général;
- Définir le processus d'évaluation et en assurer la réalisation, en vue de faire rapport au Bureau.

COMPOSITION

Président :	Gaétan Lefebvre, ing.
Membres :	Micheline Bétournay, ing. Madeleine Baril Maud Cohen, ing. M ^e Jean-Marie Mathieu, ing.
Secrétaire :	Lise Théberge

Comité de la formation et du développement professionnel

MANDAT

Conseiller l'Ordre sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation et de développement professionnel.

COMPOSITION

Présidente :	Louise Quesnel, ing.
Membres :	Louis Cloutier, ing. Denis Giroux Fassi Kafyeke, ing. Gérard Lachiver, ing. Bernard Morneau, ing. Jean-Pierre Pruneau, ing.
Secrétaire :	Robert Loïselle

Comité de localisation du Siège social

MANDAT

- Analyser les options d'achat, de location ou de construction des locaux du Siège social de l'Ordre des ingénieurs du Québec afin de présenter une proposition jugée adéquate aux instances décisionnelles;
- Assurer le suivi des décisions et la coordination des étapes.

COMPOSITION

Président :	Louis Fortin, ing.
Membres :	Guy Arbour, ing. André Collin, ing. Christian Richard, ing. ¹
Secrétaire :	Michèle C. Dumais, CA
Personne-ressource :	Lise Théberge
Conseillers :	Clément Lalande René Sylvestre

1. A démissionné le 1^{er} novembre 2004.

Comité de planification de la surveillance de la pratique illégale

MANDAT

Établir le Programme et le Plan d'action triennal 2004-2007 de la surveillance de la pratique illégale qui orientent le développement de la surveillance de la pratique illégale et identifient les cibles prioritaires d'intervention en la matière.

COMPOSITION

Président :	M ^e Jean-Marie Mathieu, ing.
Membres :	Henri-Paul Bourgeois, t.s. André Collin, ing. Georges Roy, pharm. Gaétan Tremblay, ing.
Secrétaire :	Claude Lizotte, ing.
Personne-ressource :	Gabriel Richard, ing.

Comité de révision du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle

MANDAT

En vue de mieux assurer la protection du public, réviser en profondeur le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des ingénieurs, notamment en ce qui concerne les points suivants : la garantie de protection minimale; la couverture de cinq années; les domaines non assurables; le *moonlighting*; les recommandations du Comité d'inspection professionnelle concernant ce règlement.

COMPOSITION

Président : Gaéтан Samson, ing.
Membres : M^e Jean-Marie Mathieu, ing.
Georges Roy, pharm.
Secrétaire : Claude Lizotte, ing.
Personnes-ressources : Édith Girard, ing.
Pierrette Bourget
M^e Mario C. Dusseault
Claude Barry, courtier
d'assurances

Comité de sélection des firmes d'ingénieurs

MANDAT

Étudier le lien entre la méthode de sélection d'une firme d'ingénieurs sur la base de la soumission dont le prix est le plus bas et la protection du public, l'intérêt public, les risques assumés et la prestation des services rendus par les ingénieurs.

COMPOSITION

Président : Gaéтан Samson, ing.
Membres : André C. Beaulieu, ing.¹
Jean-Pierre Brunet, ing.
André Collin, ing.²
Louis Fortin, ing.
Jean-baptiste Gavazzi, ing.²
Gaéтан Tremblay, ing.
Secrétaire : Denis Leblanc, ing.
Personne-ressource : Jean-Pierre Trudeau, ing.

1. En fonction jusqu'en juin 2004.

2. En fonction depuis juin 2004.

Comité d'orientation des affaires publiques

MANDAT

Assurer une veille stratégique, orienter et planifier les interventions de l'Ordre de manière évolutive pour aider les instances à prendre des décisions éclairées en fonction d'objectifs généraux comprenant notamment l'intérêt public et les actions qui contribuent à faire de l'Ordre des ingénieurs du Québec le phare d'une profession reconnue et respectée de tous.

COMPOSITION

Président : Charles Terreault, ing.
Membres : Gérald André, ing.
Guy Arbour, ing.
Micheline Bétournay, ing.
Bernard Boire, ing.
Ottavio Galella, ing.
Renaud Lapierre, ing.
Christian Roy, ing.
Denis Leblanc, ing.
Daniel Boismenu
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.
Personnes-ressources : Danielle Frank, ARP
Jean-Claude Michaud

Comité du Fonds de défense en matière déontologique

MANDAT

Le Fonds de défense en matière déontologique doit faire des recommandations au Comité administratif sur toute demande d'aide au Fonds en vertu d'une décision du Bureau d'accorder son appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles de la part de son employeur, d'un client ou de toute autre partie concernée dans les cas de conflits entre ingénieur et employeur mettant en cause les obligations déontologiques des membres et, ainsi, la protection du public.

COMPOSITION

Président : Claude Martineau, ing.
Membres : Georges Roy, pharm.
Gaéтан Tremblay, ing.
Denis Leblanc, ing.
Secrétaire et membre : Claude Lizotte, ing.

Comité Femmes en ingénierie

MANDAT

- Suivre les conditions d'accueil et d'intégration des ingénieures dans la profession par le biais d'études et d'analyses;
- Favoriser l'intégration d'un plus grand nombre de femmes dans la profession d'ingénieur à tous les niveaux.

COMPOSITION

Présidente : Claire Deschênes, ing.
Membres : Sylvie Barrette, ing. jr¹
Madeleine Baril²
Marie Bernier-Roy, ing.
Lorraine Marsolais, ing.
Isabelle Fortier, ing.³
Sandra Gwozdz, ing.⁴
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

1. En fonction jusqu'en décembre 2004.

2. En fonction jusqu'en juin 2004.

3. En fonction jusqu'en mai 2004.

4. En fonction depuis juin 2004.

Comité patronal de négociation

MANDAT

Orienter la partie patronale à la table des négociations de la première convention collective, dans le cadre des relations de travail avec le personnel syndiqué de l'Ordre.

COMPOSITION

Membres : Gaéтан Lefebvre, ing.
Denis Leblanc, ing.
Michel Dagenais, ing.¹
Michèle C. Dumais², CA
Francine Beauchamp
M^e Jean-François Munn

1. En fonction jusqu'au 22 octobre 2004.

2. En fonction depuis le 22 octobre 2004.

Comité sur le Plan de communication

MANDAT

- Participer à la réflexion et faire des recommandations aux instances dans le cadre de l'élaboration du Plan global de communications, inscrit au Menu corporatif des activités de l'Ordre;
- Proposer une approche stratégique, établir l'objectif principal et les objectifs spécifiques, le ou les axes de communication ainsi que les publics cibles du Plan de communication;
- Évaluer la pertinence d'aller en appel d'offres pour l'élaboration du Plan de communication.

COMPOSITION

Présidente : Madeleine Baril
Membres : Maud Cohen, ing.
Claude Martineau, ing.
François P. Granger, ing.
Pierre Lebeault, ing.
Guy Arbour, ing.
Georges Roy, pharm.

Secrétaire et membre : Daniel Boismenu

COMITÉS TECHNIQUES AD HOC

Comité de la Loi sur les ingénieurs

MANDAT

Les responsabilités des suivis stratégiques des nouvelles étapes de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs sont confiées au Comité administratif (BU-99-0539).

COMPOSITION

Président : Gaétan Lefebvre, ing.
Membres : Madeleine Baril
François P. Granger, ing.
Claude Martineau, ing.
M^e Jean-Marie Mathieu, ing.

Secrétaire : Denis Leblanc, ing.

Conseiller : M^e Jules Brière

Personnes-ressources : M^e Mario C. Dusseault
Lise Théberge

Comité sur le site Internet

MANDAT

Phase 1 : Étudier la faisabilité des recommandations du consultant et recommander aux instances les améliorations au site Web de l'Ordre pour une meilleure information aux membres et au public.

Phase 2 : Inscription et paiement en ligne.

COMPOSITION

Membres : Madeleine Baril
Jean-baptiste Gavazzi, ing.
François P. Granger, ing.
Yves Lavoie, ing.²
Claude Martineau, ing.
Christian Richard, ing.¹
Michèle C. Dumais, CA

Secrétaire et membre : Daniel Boismenu

1. Depuis le 1^{er} novembre 2004.

2. Jusqu'au 1^{er} novembre 2004.

Comité sur les technologies de l'information

MANDAT

- Revoir ce qui a déjà été fait par la permanence;
- Participer à la démarche avec la permanence à la suite des appels d'offres et du diagnostic du système informatique de l'Ordre présentés aux instances de l'Ordre;
- Établir une stratégie et des étapes de réalisation;
- Faire des recommandations au Bureau sur un plan d'implantation de plate-forme technologique s'il y a lieu.

COMPOSITION

Président : François P. Granger, ing.
Membres : Michel Goyette, ing.
Claude Martineau, ing.
Christian Richard, ing.
Secrétaire : Denis Leblanc, ing.
Personnes-ressources : Michèle C. Dumais, CA
Alain Picard, CGA

GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail sur la signature numérique des ingénieurs

MANDAT

Contribuer à la planification de l'implantation de la signature numérique pour les membres de l'Ordre.

COMPOSITION

Président : M^e Jean-Marie Mathieu, ing.
Membres : Réjean Berthiaume, ing.
Yves Lavoie, ing.
Jean LeDuc
Sylvain Gagnon
Yves Pigeon, ing.
Secrétaire et membre : Claude Lizotte, ing.

Groupe de travail sur l'intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des étudiants en génie au Québec

MANDAT

- Voir à l'élaboration des mesures pour améliorer l'intégration du professionnalisme et des valeurs qu'il véhicule dans la formation des étudiants en génie;
- Fournir des avis sur les améliorations à apporter, s'il y a lieu, à l'examen professionnel et au programme de parrainage;
- Fournir des avis sur la complémentarité entre les mesures mises en œuvre par les universités concernant l'intégration du professionnalisme à la formation des étudiants en génie et celles utilisées par l'Ordre à l'intention des ingénieurs, en particulier des ingénieurs juniors.

COMPOSITION

Président : Bernard Morneau ing.,
Membres : Véronique Vanessa Alexandre,
étudiante¹
Micheline Crevier, ing.²
Terrill Fancott, ing.
Guy Gendron, ing.
Dominique Lefebvre, ing.
Sandra Picard, étudiante²
Louise Quesnel, ing.¹
Secrétaire : Denis Leblanc, ing.
Personnes-ressources : Jean-Pierre Chalifoux, ing.
Claude Lizotte, ing.
Robert Loïselle

1. À compter du 25 mai 2004.

2. Jusqu'au 25 mai 2004.

Groupe de travail sur l'orientation de l'inspection professionnelle

MANDAT

Présenter une politique préalable à l'établissement d'un plan triennal visant à déterminer le nombre d'inspections à réaliser en fonction de certains paramètres, de types d'interventions et de clientèles et contribuer activement à la préparation du Colloque des dirigeants et cadres tenu à Montréal le 23 octobre 2004 et portant sur l'inspection professionnelle.

COMPOSITION

Président : M^e Jean-Marie Mathieu, ing.

Membres : Claude Lizotte, ing.
Laurier Nichols, ing.
Lyne Plante, ing.¹

Georges Roy, pharmacien
Gaéтан Samson, ing.

Secrétaire et membre : Georges-Étienne Ménard, ing.

1. En remplacement de M. Gaéтан Tremblay, ing.

Groupe de travail sur la révision des critères de sélection des membres du Comité d'inspection professionnelle

MANDAT

Revoir ou établir les critères de sélection des membres du Comité d'inspection professionnelle.

COMPOSITION

Président : Claude Martineau, ing.

Membres : Micheline Bétournay, ing.
Micheline Crevier, ing.
Florent Meloche, ing.¹

Secrétaire : Georges-Étienne Ménard, ing.

1. S'est joint le 2 février 2005 à titre de personne-ressource.

COMITÉS CONJOINTS

Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs

MANDAT

- Débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs;
- Informers les partenaires des projets de prise de position publique propres à chaque groupe et en discuter avec eux;
- Servir à des fins de conciliation entre les partenaires de façon à harmoniser les points de vue;
- Trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires;
- Assurer la pérennité des travaux du Comité.

COMPOSITION

Membres :

Gaéтан Lefebvre, ing.

Ordre des ingénieurs du Québec
Johanne Desrochers, BAA, caé
Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)
Éric Boivin, ing.

Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)

Michel Gagnon, ing.

Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ)

Ramzi Chahine, ing.

Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ)

Robert Millette, ing.

Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPÉM)

Secrétaire :

Denis Leblanc, ing.

Ordre des ingénieurs du Québec

Comité conjoint OIQ-AICQ

MANDAT

Poursuivre le dossier des impacts de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société.

COMPOSITION

Président : Gaéтан Samson, ing.

Membres : Denis Leblanc, ing.
Réjean Berthiaume, ing.
Yves Pigeon, ing.

Secrétaire :

Claude Lizotte, ing.



Comité conjoint de négociation du renouvellement du protocole d'entente Ordre-SERVIQ

MANDAT

Le Comité conjoint doit négocier le renouvellement du Protocole d'entente entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et SERVIQ. Il devra revoir, questionner, ajuster chacune des clauses de l'entente précédente, et explorer de nouvelles avenues s'il y a lieu, à la lumière du contexte actuel.

COMPOSITION

Représentants de l'Ordre : **M^e Jean-Marie Mathieu, ing.**

Présidente : **Maud Cohen, ing.**

Membre et secrétaire : **Michèle C. Dumais, CA,**

Représentants

de SERVIQ : **Radu Kaufman, ing.**
Michel Lacharité, ing.
Hélène Vaillancourt, ing.

Comité tripartite Ordre-SERVIQ-FÉRIQUE

MANDAT

Le Comité conjoint sur les partenariats Ordre-SERVIQ-FÉRIQUE a comme mandat d'évaluer et de définir les options possibles de partenariat pour la réalisation d'un magazine conjoint, en explorant différentes avenues convenant aux besoins et intérêts des trois organismes ainsi que de leurs membres.

COMPOSITION

Représentants de l'Ordre : **Madeleine Baril**
François P. Granger, ing.
Daniel Boismenu

Représentants de SERVIQ : **Hélène Vaillancourt, ing.**
Radu Kaufman, ing.
Line Richer

Représentants de Gestion FÉRIQUE :
Jean-Claude Tremblay, ing.
Manon Duhamel

JURYS

Prix universitaire du Mérite 2004

Jury : **Gaétan Lefebvre, ing.**
Denis Leblanc, ing.
André C. Beaulieu, ing.
Louis Fortin, ing.
Claude Martineau, ing.

Lauréats :

Shane Jacobs (1^{er} prix) Université McGill,
Bertrand Morasse (2^e prix) Université Laval,
Alexandre Perron (3^e prix) Université du Québec en Outaouais

Grand Prix d'excellence 2004

Jury : **Gaétan Lefebvre, ing.**
Claude Martineau, ing.
M^e Jean-Marie Mathieu, ing.
Christian F. Arsenault, ing.
Denis Leblanc, ing.

Lauréat :

Pierre Bouchard, ing.

Prix du président au bénévolat 2004

Jury : **M^e Jean-Marie Mathieu, ing.**
Claude Martineau, ing.
Gaétan Lefebvre, ing.
François P. Granger, ing.
Denis Leblanc, ing.

Lauréat :

Paul Gely, ing.





M^e Jean-Marie Mathieu, ing.
Vice-président en titre
et aux Affaires professionnelles

Claude Lizotte, ing.
Directeur des Affaires professionnelles

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers récurrents ou ponctuels qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment les activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline. À cet effet, la Direction voit à élaborer les méthodes de contrôle, ainsi que les mesures administratives, préventives et correctives, qui lui permettront de bien assumer son mandat.

ADMISSION

Admission des nouveaux membres

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent démontrer qu'ils détiennent soit un diplôme reconnu par le gouvernement, soit une formation ou un diplôme jugé équivalent. Pour les titulaires d'un diplôme reconnu, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service et qui fait les recommandations appropriées au Comité administratif.

Un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) ou par un organisme dont les normes respectent celles du BCAP. Par ailleurs, dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente et de la réussite des examens prescrits.

Nouvelles demandes de permis

Cette année, 3 035 nouvelles demandes de permis ont été acheminées à l'Ordre. De celles-ci, 2 056 provenaient de diplômés en génie du Québec, 87 de diplômés en génie d'autres provinces du Canada, 892 de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Mentionnons que 32 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs.

Comité des examinateurs

Parmi les 2 726 demandes de permis qui ont été complétées cette année, 1 985 provenaient de titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement. Toutes les autres demandes ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs. 174 demandes ont fait l'objet d'une recommandation d'équivalence de diplôme, et 56 d'une recommandation d'équivalence de formation.

Les 511 demandes restantes se répartissent comme suit : 460 candidats ont été admis à des examens visant à contrôler leurs connaissances, 37 à des examens visant à compléter leur formation, six ont été convoqués à subir une entrevue. Huit demandes ont été refusées.

Au cours des neuf séances tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 200 révisions de dossiers et à 439 études de résultats aux examens.

Examens d'admission

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 234 candidats à l'admission se sont présentés à 328 examens à la session de mai, et 205 candidats se sont présentés à 247 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats ont passé 140 examens et le taux de réussite a été de 68 %.

Délivrance de permis d'ingénieur junior ou stagiaire

Cette année, le Comité administratif a délivré 2 441 permis d'ingénieur junior ou d'ingénieur stagiaire. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 1 985 avaient un diplôme reconnu par le gouvernement, 181 un diplôme reconnu équivalent et 275 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 92 étaient diplômés de programmes agréés mais non encore reconnus par le gouvernement, 165 avaient complété une prescription d'examens de contrôle (153) ou de formation (12), les 18 autres candidats ayant été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience.

Évaluations non officielles

Le Service de l'admission a en outre étudié 67 demandes d'évaluation non officielles provenant de ressortissants étrangers désirant s'établir au Québec avec l'intention d'y pratiquer le génie. Ces personnes sont tenues de présenter une demande d'admission à l'Ordre une fois installées au Québec.

INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux suivants (1 à 8 a) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et des activités du Service au 31 mars 2005.

Le Bureau, à sa séance du 24 mars 2005, a autorisé le lancement d'un service de signature numérique qui sera intégré au tableau des membres de l'Ordre au cours de l'année 2005-2006. L'adjudicataire de l'entente contractuelle à intervenir avec l'Ordre, à la suite d'un appel d'offres public à cet effet, est la firme Notarius.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

	Nombre	% du total des membres
Exerçant leur profession		
Ingénieurs	36 197	72,6
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	9 491	19,1
Membres temporaires pour un an ¹	10	--
Permis restrictifs	4	--
Total	45 702	91,7
N'exerçant pas leur profession		
Invalidité permanente	65	0,1
À vie	121	0,3
À la retraite	3 947	7,9
Suspendu	1	--
Total	4 134	8,3
TOTAL DES MEMBRES	49 836	100

1. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Bureau de l'Ordre en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 C.L.F. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	350	1 713	2 063	86,8
Diplômés en génie d'établissements étrangers	60	242	302	12,7
Non-diplômés en génie, après examens	2	9	11	0,5
Total des ingénieurs juniors	412	1 964	2 376	100
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	1	14	15	83,3
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	3	3	16,7
Total des ingénieurs stagiaires	1	17	18	100
Ingénieurs				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	2	25	27	90,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	3	3	10,0
Total des ingénieurs	2	28	30	100
TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE	415	2 009	2 424	

TABLEAU 3

A. MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	2 376	98,0	154	15,6	287	17,9
Ingénieurs stagiaires	18	0,8	114	11,6	252	15,8
Ingénieurs	30	1,2	719	72,8	1 060	66,3
TOTAL	2 424	100	987	100	1 599	100
	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires			

***Motif des retraits**

Démissions	76	9	13
Retraits pour non-paiement	896	276	239
Radiations pour cause disciplinaire	3	0	0
Radiations pour non-conformité au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle	8	1	0
Décès	77	1	0
TOTAL	1 060	287	252

B. PERMIS TEMPORAIRES¹

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	164	36
Ingénieurs de l'étranger	9	8

1. Des permis temporaires sont accordés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE

	2004-2005		
	Nombre de membres	% du total des membres	% de variation par rapport à 2003-2004
Selon les régions électorales			
Montréal	31 314	62,8	4,4
Québec	6 540	13,1	4,5
Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec	2 180	4,4	3,0
Estrie	1 623	3,3	4,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 551	3,1	2,9
Outaouais	1 144	2,3	4,9
Est-du-Québec	1 141	2,3	3,8
Abitibi-Témiscamingue	690	1,4	(1,7)
TOTAL	46 183¹	92,7	4,2
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	46 183	92,7	
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 719	3,4	0,1
Alberta	188	0,4	--
Colombie-Britannique	187	0,4	2,1
Autres provinces et territoires	216	0,4	9,1
États-Unis	798	1,6	(1,2)
Autres pays	545	1,1	(8,4)
Total des membres domiciliés hors du Québec	3 653	7,3	(1,0)
EFFECTIF TOTAL	49 836	100	3,8

1. Ne tient pas compte des membres résidant hors du Québec.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités, invalides permanents et suspendus	2004-2005		2003-2004		% de variation par rapport à 2003-2004
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres	
Sections régionales									
Montréal (RIM)	9 963	2 798	930	1 291	14 982	30,1	14 444	30,1	3,7
Plein-Sud	6 330	827	360	694	8 211	16,5	7 900	16,5	3,9
Québec et									
Chaudière-Appalaches	4 653	884	303	654	6 494	13,0	6 214	12,9	4,5
Laval-Laurentides	4 077	604	340	424	5 445	10,9	5 159	10,8	5,5
Canton-de-l'Est	1 750	344	154	187	2 435	4,9	2 318	4,8	5,0
Outaouais	1 400	180	90	162	1 832	3,7	1 781	3,7	2,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 233	190	55	73	1 551	3,1	1 508	3,1	2,9
Mauricie	1 146	182	72	137	1 537	3,1	1 492	3,1	3,0
Lanaudière	1 056	210	65	94	1 425	2,9	1 304	2,7	9,3
Drummond	611	155	52	38	856	1,7	832	1,7	2,9
Abitibi-Témiscamingue	553	91	27	19	690	1,4	702	1,5	(1,7)
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	443	89	33	33	598	1,2	576	1,2	3,8
Richelieu	243	19	7	32	301	0,6	302	0,6	(0,3)
Mingan	212	37	8	4	261	0,5	252	0,5	3,6
Manicouagan	157	31	5	7	200	0,4	194	0,4	3,1
Aucune Régionale ¹	2 384	203	146	285	3 018	6,0	3 046	6,4	(0,9)
TOTAL	36 211	6 844	2 647	4 134	49 836	100	48 024	100	3,8

1. Domiciliés hors du Québec

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE LEUR EMPLOYEUR

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Régions administratives de l'employeur				
Bas-Saint-Laurent	507	41	548	1,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 256	152	1 408	3,6
Capitale-Nationale	3 606	427	4 033	10,3
Mauricie	892	71	963	2,5
Estrie	1 211	131	1 342	3,4
Montréal	15 057	2 138	17 195	44,0
Outaouais	576	93	669	1,7
Abitibi-Témiscamingue	527	63	590	1,5
Côte-Nord	425	51	476	1,2
Nord-du-Québec	94	13	107	0,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	83	6	89	0,2
Chaudière-Appalaches	1 082	116	1 198	3,1
Laval	1 261	151	1 412	3,6
Lanaudière	551	53	604	1,6
Laurentides	1 200	124	1 324	3,4
Montérégie	5 488	661	6 149	15,7
Centre-du-Québec	867	94	961	2,5
TOTAL	34 683	4 385	39 068	100

1. Ne tient pas compte des membres ayant un employeur hors du Québec, des membres sans emploi, aux études ou à la retraite.

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

	Nombre		%		Nombre		%	
	2004-2005		2003-2004		2003-2004			
Selon le sexe								
Femmes	5 376	10,8	5 036	10,5				
Hommes	44 460	89,2	42 988	89,5				
TOTAL	49 836	100	48 024	100				
	Femmes		Hommes		Total			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Selon l'âge et le sexe								
29 ans et moins	1 226	22,8	5 275	11,9	6 501	13,1		
De 30 à 39 ans	2 647	49,2	12 325	27,7	14 972	30,0		
De 40 à 49 ans	1 225	22,8	12 799	28,8	14 024	28,1		
De 50 à 59 ans	235	4,4	7 767	17,5	8 002	16,1		
60 ans et plus	43	0,8	6 294	14,1	6 337	12,7		
TOTAL	5 376	100	44 460	100	49 836	100		
	Francophones		Anglophones		Total			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Selon l'âge et la langue								
29 ans et moins	6 150	13,9	351	6,4	6 501	13,1		
De 30 à 39 ans	14 115	31,8	857	15,7	14 972	30,0		
De 40 à 49 ans	12 883	29,0	1 141	20,9	14 024	28,1		
De 50 à 59 ans	6 728	15,2	1 274	23,4	8 002	16,1		
60 ans et plus	4 508	10,1	1 829	33,6	6 337	12,7		
TOTAL	44 384	100	5 452	100	49 836	100		
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue								
Ingénieurs	35 498	80,0	4 828	88,6	40 326	80,9		
Ingénieurs juniors	6 387	14,4	475	8,7	6 862	13,8		
Ingénieurs stagiaires	2 499	5,6	149	2,7	2 648	5,3		
TOTAL	44 384	100	5 452	100	49 836	100		
Femmes	4 980	11,2	396	7,3	5 376	10,8		
Hommes	39 404	88,8	5 056	92,7	44 460	89,2		
TOTAL	44 384	100	5 452	100	49 836	100		
Domiciliés au Québec	42 294	95,3	3 889	71,3	46 183	92,7		
Domiciliés hors du Québec	2 090	4,7	1 563	28,7	3 653	7,3		
TOTAL	44 384	100	5 452	100	49 836	100		



TABLEAU 8

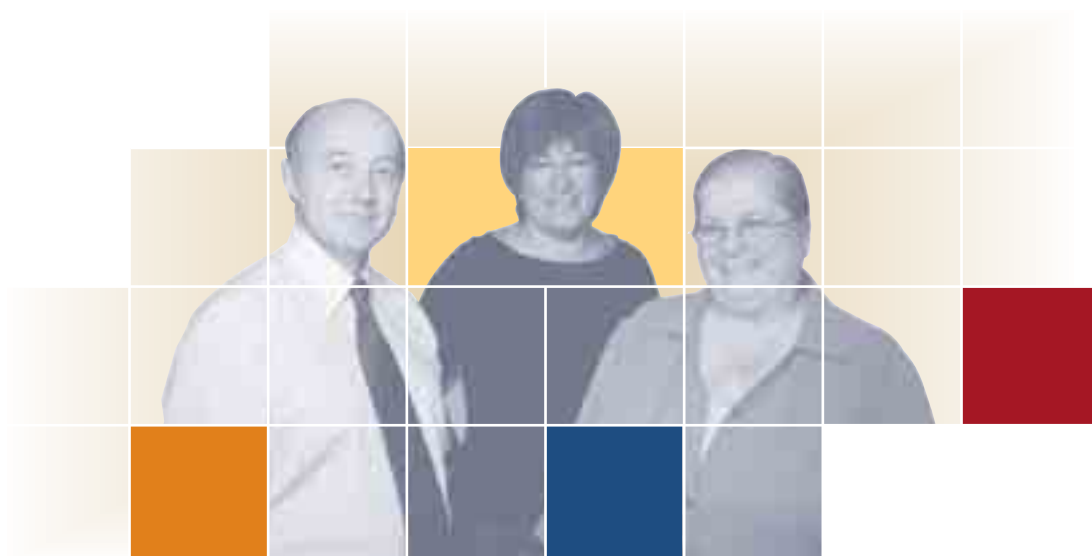
RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR
 (Nouvelle classification en cours, selon le Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord – SCIAN)

	Nombre	% du groupe
Secteurs public et parapublic		
Administration publique fédérale	1 328	2,7
Administrations publiques provinciales et territoriales	3 855	7,7
Administrations publiques locales, municipales et régionales	800	1,6
TOTAL	5 983	12,0
Secteur de la consultation		
Services de génie	6 995	14,0
TOTAL	6 995	14,0
Secteur de l'éducation		
Services d'enseignement	1 764	3,6
TOTAL	1 764	3,6
Autres secteurs		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	53	0,1
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	374	0,8
Services publics	165	0,3
Construction	1 651	3,3
Fabrication (voir le détail au tableau 8a) ci-après)	14 676	29,4
Commerce de gros	1 749	3,5
Commerce de détail	165	0,3
Transport et entreposage	605	1,2
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 288	2,6
Finance et assurances	325	0,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	192	0,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	3 559	7,1
Gestion de sociétés et d'entreprises	144	0,3
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	435	0,9
Soins de santé et assistance sociale	123	0,3
Arts, spectacles et loisirs	45	0,1
Hébergement et services de restauration	27	0,1
Autres services	220	0,4
Administrations publiques	12	0,0
TOTAL	25 808	51,8
Secteurs d'activités en cours de classification	2 307	4,6
Sans emploi, aux études ou à la retraite	6 979	14,0
EFFECTIF TOTAL	49 836	100

TABLEAU 8 a)

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR

	Nombre	% du groupe
Détails du secteur fabrication		
Fabrication d'aliments	316	2,1
Fabrication de boissons et de produits du tabac	97	0,7
Usines de textiles	54	0,4
Usines de produits textiles	41	0,3
Fabrication de vêtements	26	0,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	28	0,2
Fabrication de produits en bois	337	2,3
Fabrication du papier	1 008	6,9
Impression et activités connexes de soutien	72	0,5
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	367	2,5
Fabrication de produits chimiques	886	6,0
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	595	4,0
Fabrication de produits minéraux non métalliques	462	3,1
Première transformation de métaux	1 094	7,4
Fabrication de produits métalliques	1 203	8,2
Fabrication de machines	2 219	15,1
Fabrication de produits informatiques et électroniques	2 319	15,8
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	820	5,6
Fabrication de matériel de transport	2 284	15,6
Fabrication de meubles et de produits connexes	158	1,1
Activités diverses de fabrication	290	2,0
TOTAL	14 676	100



ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Depuis le 1^{er} avril 2002, l'Ordre des ingénieurs du Québec et dix autres associations professionnelles d'ingénieurs canadiennes, avec l'aide du Conseil canadien des ingénieurs, participent conjointement à un plan collectif et national d'assurance responsabilité professionnelle avec, anciennement, la compagnie DPIC/Sécurité de Hartford, maintenant rachetée et appelée XL Insurance Company Limited. Le contrat conclu avec cette compagnie d'assurances est d'une durée de trois ans et a été renouvelé en date du 31 mars 2005. L'Ordre des géologues du Québec s'est ajouté à cette entente durant la dernière année.

L'article 8.3.1 du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle, quoique entré en vigueur le 7 novembre 2002, a fait l'objet d'un projet de modification réglementaire pour le retirer du Règlement, car le produit d'assurance dont il est question dans cet article n'est pas offert par les assureurs. L'Ordre est en discussion avec l'Office des professions du Québec afin de procéder à cette modification.

Un comité *ad hoc* a été créé dans le but de réviser en profondeur le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment en ce qui concerne les points suivants : la garantie minimale, la couverture de cinq ans, les domaines non assurables, la pratique privée occasionnelle (*moonlighting*) et les recommandations du Comité d'inspection professionnelle concernant ce règlement.

SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES

Encadrement

Au 31 mars 2005, le Service de soutien aux nouveaux membres comptait 6 862 dossiers d'ingénieurs juniors et 2 648 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 9 510.

Les dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec stipulent que tous les ingénieurs juniors doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Bureau leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont : la réussite de l'examen professionnel et la démonstration d'une expérience pertinente en génie sur une période de 36 mois; certaines expériences peuvent être reconnues et donner lieu à des crédits d'expérience. La période d'apprentissage est d'une durée minimale de 24 mois après le baccalauréat.

Soulignons que le Règlement entré en vigueur en mars 2002 permet aux personnes qui ne peuvent faire la preuve d'une connaissance appropriée de la langue française de devenir membres à titre d'ingénieur junior. Toutefois, pour obtenir le permis d'ingénieur, l'exigence d'une connaissance appropriée du français demeure obligatoire.

Délivrance de permis d'ingénieur

Au cours de l'exercice écoulé, 396 ingénieurs juniors et 683 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur. De plus, 24 permis ont été délivrés à des personnes provenant des autres associations canadiennes d'ingénieurs.

Séances d'information sur la profession

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les futurs diplômés des onze établissements universitaires québécois qui offrent

des programmes en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Les sujets traités concernent :

- la mission, la structure organisationnelle et les activités de l'Ordre;
- l'usage approprié du titre;
- le cheminement professionnel.

Durant l'année universitaire 2004-2005, une vingtaine de séances d'information ont été tenues. Dans certains établissements, une avocate mandatée par l'Ordre traite, en seconde partie, des incidences juridiques, des responsabilités découlant de l'exercice de la profession et du contrat de travail.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'article 23 du Code des professions stipule que chaque ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public, et qu'à cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Ce contrôle s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres; par la suite, c'est presque exclusivement au Service de l'inspection professionnelle qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession, et notamment sur le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

Comité d'inspection professionnelle

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre est formé de onze personnes nommées par le Bureau. Chacune d'elle possède un minimum de vingt ans d'expérience en génie et exerce dans différents domaines et spécialités du génie (électrique, mécanique, industriel, protection incendie, structure, fondations, installations septiques, drainage et aménagement extérieur, appareils [vaisseaux] sous pression, etc.). Un poste est présentement vacant en mécanique du bâtiment.

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit et que le Bureau de l'Ordre approuve;
- procéder à des enquêtes particulières portant expressément sur la compétence professionnelle de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, plus particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

En 2004-2005, le CIP s'est réuni à 45 reprises, dont 15 fois en audience à la suite d'une enquête particulière sur la compétence professionnelle d'un membre. Cette année, la pratique professionnelle de 712 membres actifs a fait l'objet d'une inspection dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. La répartition des inspections selon les Sections régionales et les secteurs d'activités est présentée dans les tableaux 9 et 10 respectivement. Chaque membre qui a fait l'objet d'une inspection reçoit par écrit les résultats de la vérification de sa pratique professionnelle. De ce nombre, le CIP a transmis huit cas au Bureau du syndic (tableau 11) et quatre au Service de la surveillance de la pratique illégale (tableau 12). Six cas ont été transmis à l'agent d'information à l'assurance responsabilité professionnelle (tableau 13).

Cette année, le CIP a poursuivi l'approche dite « grande entreprise », amorcée en 2002-2003 à la suite des recommandations présentées par un groupe de travail au Bureau le 7 mai 2002. Cette approche s'avère à ce jour un franc succès. Elle a notamment permis de régler certains cas où des personnes s'affichaient comme ingénieur sans être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, ou qui exerçaient la profession d'ingénieur sans être sous la direction et la surveillance immédiates d'un ingénieur.

Au cours de l'année, le CIP a décrété 24 nouvelles enquêtes particulières sur la compétence professionnelle d'ingénieurs exerçant dans plusieurs domaines d'activités (tableau 14).

Le Comité administratif, à la suite des recommandations du CIP, a imposé 30 stages de perfectionnement (tableau 15) à treize ingénieurs en vertu de l'article 55 du Code des professions. Depuis juin 2001, le CIP a la tâche d'administrer les stages de perfectionnement. Cette année, un membre s'est vu imposer une limitation définitive de son droit d'exercice en matière de structure et de fondations (tableau 16). Deux membres se sont vu réduire leurs limitations de droit d'exercice à la suite de progrès notables dans le cadre de leurs stages de perfectionnement.

La Cour supérieure a, une fois de plus, confirmé la validité du processus de l'inspection professionnelle dans le cadre des enquêtes particulières.

Le secrétaire du CIP fait partie du comité directeur du Forum de l'inspection professionnelle organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec. De plus, le CIP collabore à l'élaboration de cours dans les domaines de la protection incendie et du traitement des eaux usées domestiques non reliées à un égout municipal.

TABLEAU 9

RÉPARTITION DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Abitibi-Témiscamingue	7
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	7
Cantons-de-l'Est	27
Drummond	30
Lanaudière	16
Laval-Laurentides	43
Manicouagan	2
Mauricie	20
Mingan	4
Outaouais	30
Plein-Sud	48
Québec et Chaudière-Appalaches	150
Régionale des ingénieurs de Montréal	287
Richelieu	7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	34
TOTAL	712

TABLEAU 10

RÉPARTITION DES MEMBRES SOUMIS À UNE INSPECTION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉTABLI PAR LE MEMBRE AU COURS DE SON INSCRIPTION OU RÉINSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES EN 2004-2005

Pratique privée en génie	257
Entreprises privées	349
Secteurs public et parapublic	81
Pratique privée hors génie	4
En dehors de l'emploi principal	17
Autres	4
TOTAL	712

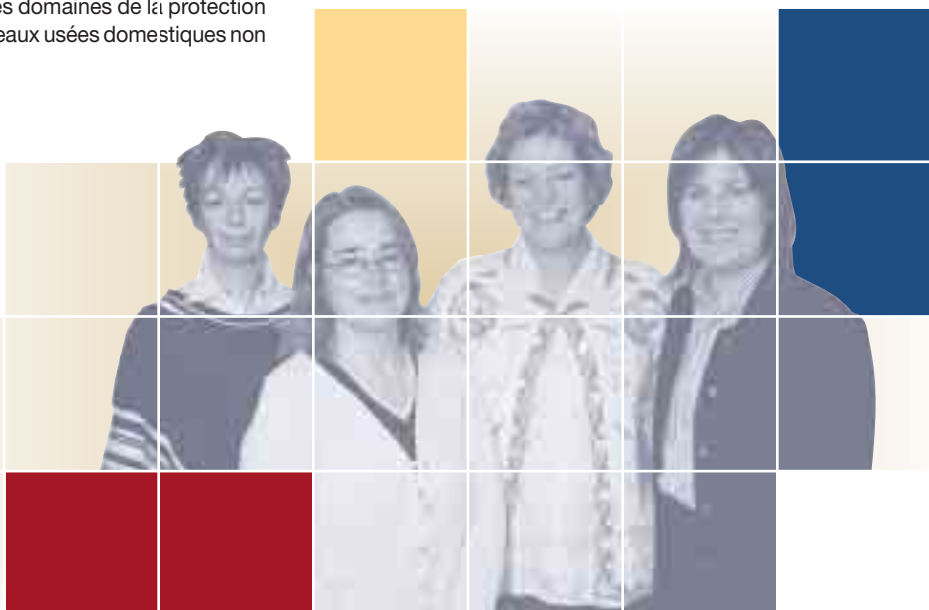


TABLEAU 11

**DOSSIERS TRANSMIS AU SYNDIC
EN VERTU DE L'ARTICLE 112 DU CODE DES PROFESSIONS**
Type d'infraction

Refus de collaborer avec les représentants de l'inspection professionnelle	2
Entrave et fausse déclaration lors de l'inspection	1
A signé et scellé des plans sans y avoir contribué directement	1
A signé et scellé des plans qui n'avaient pas été préparés sous sa supervision immédiate	1
A signé et scellé des plans malgré sa limitation imposée par le Comité administratif	1
A accepté un seul mandat sans avoir les compétences professionnelles	1
A signé et scellé un plan avec un cartouche contenant le nom d'un autre ingénieur et celui d'un architecte	1
TOTAL	8

TABLEAU 12

DOSSIERS TRANSMIS AU SERVICE DE LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE EN VERTU DES ARTICLES 22 ET 26 DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS OU DE L'ARTICLE 32 DU CODE DES PROFESSIONS
Type d'infraction

Utilisation illégale des mots «ingénieurs» et «ingénierie»	4
TOTAL	4

TABLEAU 13

**DOSSIERS CONCERNANT
L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Dossiers transmis à la responsable de l'assurance-responsabilité professionnelle	6
TOTAL	6

TABLEAU 14

ENQUÊTES PARTICULIÈRES SUR LA COMPÉTENCE

Enquêtes particulières en cours au 1 ^{er} avril 2004	44
Nouvelles enquêtes ordonnées durant l'exercice	24
Enquêtes particulières fermées en cours d'exercice	22
Enquêtes actives au 31 mars 2005	46

TABLEAU 15

STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Stages actifs au 1 ^{er} avril 2004	36
Stages imposés durant l'exercice	30
Stage complété en cours d'exercice	1
Stage abandonné (limitation définitive)	1
Stages en cours au 31 mars 2005	64

TABLEAU 16

LIMITATIONS DU DROIT D'EXERCICE

Limitations en cours au 1 ^{er} avril 2004	32
Limitations imposées en cours d'exercice	24
Limitation définitive imposée en cours d'exercice	1
Limitation levée en cours d'exercice	1
Limitations en cours au 31 mars 2005	55

Note : Deux limitations ont été réduites en cours d'exercice.

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale se déroulent en conformité avec le Plan d'action adopté par le Bureau de l'Ordre le 3 septembre 2004 pour la mise en œuvre de son Programme triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale, de 2004 à 2007.

Le Plan d'action comprend treize objectifs regroupés selon les trois axes suivants :

- la prévention;
- les contrôles et la coercition;
- la recherche et le développement.

Prévention

La priorité a été accordée afin de contrer la commission d'infractions à la Loi sur les ingénieurs, à la source même et aussi souvent que possible.

Une campagne municipale a été entreprise pour que les villes et les municipalités exigent des plans signés et scellés par un ingénieur lors de la délivrance de permis de construction.

Quelque 75 visites d'entreprises privées, publiques, parapubliques et d'organismes municipaux ont été effectuées par les conseillers en prévention de l'Ordre, afin de sensibiliser leurs représentants aux principaux articles de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions.

Dans le même but, l'Ordre a tenu un stand d'information pour les visiteurs des expositions qui ont eu lieu à l'occasion des congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec, de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, du Conseil de l'industrie forestière du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités.

À l'occasion du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du Québec, l'Ordre a également présenté un atelier pour mieux s'assurer de l'impact de ses

activités visant le respect de la Loi sur les ingénieurs dans le secteur municipal.

Les visites de prévention couvrent l'ensemble de la province selon la répartition montrée au tableau 17.

En matière d'information, l'Ordre a répondu à 1 304 demandes de renseignements dans l'année.

Les questions proviennent des membres de l'Ordre (69 %) et du public (31 %) et concernent principalement l'authentification des documents d'ingénierie, l'usage correct du titre «ingénieur», le champ d'exercice, la déontologie et la pratique illégale.

TABLEAU 17
RÉPARTITION DES VISITES DE PRÉVENTION
ET DE CHANTIERS SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

Régionale	Prévention	Chantier
Abitibi-Témiscamingue	0	0
Bas-St-Laurent-Gaspésie	0	0
Cantons-de-l'Est	2	3
Drummond	4	9
Lanaudière	3	3
Laval-Laurentides	7	21
Manicouagan	0	0
Mauricie	7	2
Mingan	0	0
Outaouais	3	1
Plein-Sud	21	3
Québec et Chaudière-Appalaches	9	51
Régionale des ingénieurs de Montréal	12	36
Richelieu	0	0
Saguenay-Lac-St-Jean	7	7
TOTAL	75	136

VIGIE

Le processus de vigie des appels de candidatures se poursuit; il a pour but de s'assurer que les annonces d'offres d'emploi s'adressant aux ingénieurs mentionnent l'obligation d'être membre de l'Ordre. Une cinquantaine de lettres d'appréciation et 118 lettres d'incitation ont été expédiées au cours du présent exercice. Quatre annonceurs interpellés par les lettres d'incitation ont placé de nouvelles annonces et ont donné suite aux recommandations de l'Ordre en mentionnant l'obligation d'être membre de l'Ordre dans l'annonce subséquente.



Contrôles et coercition

Un autre volet important des activités du Service consiste à effectuer des vérifications et des contrôles des travaux visés par l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Cela couvre notamment la plupart des travaux d'infrastructure (ponts, voies publiques, travaux d'aqueduc et d'épuration, etc.) et ceux qui touchent les fondations, la charpente et les systèmes électriques ou mécaniques des édifices dont la valeur est supérieure à 100 000 \$. Au cours de leurs interventions, les enquêteurs s'assurent principalement que les plans et devis des travaux sont signés et scellés par des membres de l'Ordre ou par des titulaires d'un permis temporaire. La répartition régionale des visites de chantier figure au tableau 17.

Enquêtes sur des ex-membres

Un ex-membre ne peut plus exercer la profession puisqu'il n'est plus inscrit au tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, quand le Service de l'inscription relève des indices d'irrégularité, il en avise le Service de la surveillance de la pratique illégale qui ouvre une enquête. Dans ce contexte, 59 enquêtes ont été ouvertes à l'issue desquelles douze personnes ont corrigé leur situation.

Dans les autres cas, les dossiers ont été fermés pour les raisons suivantes : quinze personnes étaient au chômage ou n'exerçaient plus la profession, quatre étaient à la retraite, huit ne résidaient plus au Québec, vingt personnes n'ont pu être jointes.

Répartition des enquêtes

Les enquêtes résultent d'une part de plaintes ou de dénonciations qui sont formulées à l'Ordre par les membres et le public. D'autre part, elles sont amorcées à la suite d'avis reçus du Bureau du syndic de l'Ordre, des services de l'admission, de l'inscription, de l'inspection professionnelle et du personnel du Service de la surveillance de la pratique illégale lui-même.

Au cours du présent exercice, 73 nouvelles enquêtes ont été entreprises, s'ajoutant ainsi aux 72 en cours au début de l'exercice, et 71 ont été fermées. Il convient de souligner que 20 des enquêtes fermées et portant sur l'usurpation du titre ou la publicité illégale ont été conclues à la suite de correctifs apportés par les intimés, à la satisfaction de l'Ordre, et que :

- 23 poursuites ont été ou sont en voie d'être intentées en regard de neuf dossiers;
- quatre dossiers ont été portés à la connaissance du Bureau du syndic et un à celle du Service de l'inspection professionnelle;
- 13 cas ne présentaient pas d'infraction à la Loi sur les ingénieurs, tandis que dans 23 autres cas, il n'y avait pas matière à poursuite pénale;
- en deux occasions, les infractions avaient été perpétrées antérieurement au délai de prescription de un an du Code de procédure pénale.

Le tableau 18 fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

TABLEAU 18

**RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON
LA NATURE DES INFRACTIONS**
1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

	A	B	C	D
Usurpation de titre par société ou corporation	2	0	0	2
Usurpation de titre	8	24	26	6
Exercice illégal	7	3	7	3
Usurpation du titre et exercice illégal	8	1	9	0
Raison sociale illégale	32	11	0	43
Exercice illégal et utilisation de plans non conformes	12	28	28	12
Publicité illégale	3	6	1	8
TOTAL	72	73	71	74

A : Actifs : 1^{er} avril 2004

C : Fermés : 2004-2005

B : Ouverts : 2004-2005

D : Actifs : 31 mars 2005

Poursuites pénales

Au 1^{er} avril 2004, 13 poursuites pour des infractions à la Loi sur les ingénieurs étaient en suspens. De ce nombre, une poursuite est toujours en cours et 12 défendeurs ont été reconnus coupables.

Au cours de l'exercice écoulé, 18 autres personnes physiques et morales ont fait l'objet de poursuites pénales pour un total de 31 chefs d'accusation. Au 31 mars 2005, deux d'entre elles ont été condamnées et 16 sont en attente de procès. Le tableau 19 illustre la répartition des poursuites intentées depuis le 1^{er} avril 2004 en fonction des types d'infractions qui ont ou auraient été commises.

TABLEAU 19

**SOMMAIRE DES POURSUITES PÉNALES INTENTÉES
ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2004 ET LE 31 MARS 2005
TOTAL DES POURSUITES PÉNALES – 18 DOSSIERS**

	Nombre de chefs
Usurpation du titre	12
Exercice illégal	5
Exécution de travaux sans l'autorité d'un ingénieur	8
Utilisation de plans et devis non conformes	5
Article 188.1.(3) Code des professions	1
TOTAL	31

Recherche et développement

Les discussions se sont poursuivies avec la Régie du bâtiment du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. L'Ordre désire convenir de protocoles d'entente avec ces organismes afin d'avoir accès à des informations qui lui permettraient de mieux cibler ses visites de chantiers de construction.

Microsoft

Par jugement du 5 avril 2004, le juge Claude Millette de la Cour du Québec a donné raison à l'Ordre des ingénieurs du Québec dans sa poursuite contre Microsoft Canada Co. L'Ordre avait intenté une poursuite pénale contre Microsoft Canada pour avoir sciemment amené, par une autorisation ou un encouragement, une personne qui n'est pas membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec à utiliser le titre d'ingénieur, commettant par là l'infraction prévue à l'article 188.1 du Code des professions, L.R.Q., c. C-26.

Microsoft Canada Co. a interjeté appel de cette décision auprès de la Cour supérieure. L'audition a été tenue le 25 novembre 2004. À la fin du présent exercice, la décision de la Cour supérieure était attendue.

Registraire des entreprises – Québec

Le 11 septembre 2003, l'Ordre a déposé auprès du Registraire des entreprises une requête lui demandant d'ordonner à une entreprise de changer son nom, car il comprenait l'un des cinq mots (génie) interdits par l'article 26 de la Loi sur les ingénieurs.

Par sa décision rendue le 24 février 2005, le Registraire des entreprises a accueilli la requête de l'Ordre et a ordonné à l'entreprise de changer son nom dans un délai de 30 jours à moins qu'elle interjette appel de cette décision.

L'entreprise a interjeté appel le 17 mars 2005 et, à la fin du présent exercice, l'appel est en cours auprès du Tribunal administratif du Québec.

Amendements au Règlement Q-2, r.8

Des modifications au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

L'Ordre a fait part de ses commentaires au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'égard du projet de modifications qui a été publié le 12 novembre 2004 dans la *Gazette officielle du Québec*.

L'Ordre a également formulé ses commentaires sur les amendements apportés au Règlement Q-2, r.8.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

En matière de développement professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec vise trois objectifs : assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs; favoriser l'adaptation de la profession au changement continu du contexte socioéconomique, de la technologie et des attentes du milieu; renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

Domaines d'intervention

L'Ordre est intervenu dans les domaines suivants : le professionnalisme et l'éthique, la gestion des risques liés à la technologie, les systèmes de traitement des eaux usées domestiques non reliés à un égout municipal.

Le Service du développement professionnel a vu, en collaboration avec l'Université Laval, au développement d'une session de formation sur le professionnalisme de l'ingénieur. Cette formation a pour objectif d'aider le participant à faire le point sur son statut d'ingénieur et de professionnel. Elle met en lumière les avantages associés au statut de professionnel, les différences entre l'ingénieur et les autres

professionnels, ainsi que les valeurs de la profession. D'une durée d'une journée, cette activité est davantage un atelier qu'un cours magistral. D'ailleurs, le participant est incité à prendre connaissance des notions théoriques avant de participer à l'atelier. Un programme triennal de prestation de cette formation a été approuvé par les instances.

En matière de gestion des risques, l'Ordre a poursuivi son intervention en incitant les ingénieurs à participer à deux activités, soit un atelier de sensibilisation et d'autoévaluation des compétences et un cours intensif de trois jours.

TABLEAU 20

FORMATION – GESTION DES RISQUES

Activités	Sessions	Participants
Ateliers	10	169
Cours intensifs	4	73

En ce qui concerne les systèmes de traitement des eaux usées provenant de sites non reliés à un réseau d'égout, l'Ordre a pris des mesures dans le but de corriger certains problèmes. On a en effet constaté que des ingénieurs faisant la conception de ces systèmes n'avaient pas toujours les compétences appropriées et qu'il n'existe pas de formation adaptée à leurs besoins. En conséquence, un profil des compétences que doivent maîtriser ces ingénieurs ainsi qu'un plan de formation ont été élaborés. Cette formation sera offerte à compter de l'automne 2005.

Journées de l'ingénieur(e)

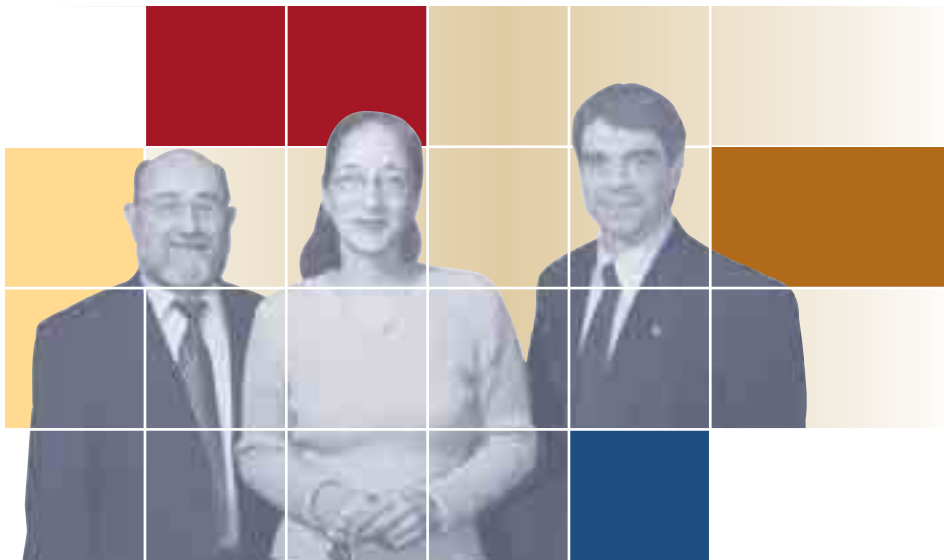
Le Service du développement professionnel est responsable du développement et de la prestation des activités de formation intégrées au programme des Journées de l'ingénieur(e).

Intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des futurs ingénieurs

Les étudiants en génie sont peu sensibilisés au concept de professionnalisme. C'est ce qui a amené le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CRÉIQ à mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants des écoles et facultés de génie, de l'Ordre et des étudiants en génie, dont le mandat est de proposer des mesures pour favoriser l'intégration du professionnalisme et l'éthique dans la formation des étudiants en génie, et également de fournir des avis sur l'examen professionnel et le programme de parrainage, qui constituent les deux principaux moyens d'intégration des ingénieurs juniors à la profession. Ce groupe a terminé ses travaux et a transmis son rapport définitif au Comité de liaison à la fin de mars 2005.

Positionnement de la profession

Les travaux et réflexions des dernières années servent maintenant de référence pour l'orientation de plusieurs projets : interventions auprès des ingénieurs et des étudiants en génie sur le professionnalisme, analyses et activités concernant les compétences des ingénieurs dans divers domaines, notamment.





François P. Granger, ing.
Vice-président aux Affaires publiques et corporatives

Daniel Boismenu
Directeur des Communications et des Affaires publiques

MANDAT

La Direction des communications et des affaires publiques (DCAP) a comme mandat de :

- contribuer à augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre auprès de la population;
- contribuer à valoriser la profession d'ingénieur auprès du public et à souligner la plus-value de la profession auprès de ses différentes clientèles;
- soutenir par des actions de communication les efforts déployés en vue d'améliorer la compréhension et de favoriser l'adhésion des membres et des futurs membres en ce qui a trait à la mission de l'Ordre;
- conseiller et soutenir l'organisation et sa direction en matière de communications et d'affaires publiques.

FAITS SAILLANTS

- Développement et mise en ligne des nouveaux sites Internet (www.oiq.qc.ca), extranet (www.membres.oiq.qc.ca) et diffusion d'un bulletin électronique aux membres.
- Élaboration et adoption d'un plan de communication triennal.
- Élaboration et adoption d'un plan intégré triennal d'affaires publiques.
- Interventions publiques de l'Ordre : Mémoire sur l'avenir du secteur énergétique du Québec et Avis sur le projet de Plan de développement durable du Québec.
- Restructuration du Centre de documentation.

COMMUNICATION AMÉLIORÉE AUPRÈS DES MEMBRES ET DU PUBLIC

L'Ordre a poursuivi la modernisation de ses moyens de communication avec ses membres et ses différentes clientèles par la refonte de son ancien site et la création d'un extranet destiné uniquement aux membres. Les internautes trouvent en un guichet unique et convivial l'information concernant l'Ordre.

Mis en ligne en octobre 2004, les sites Internet et extranet offrent un répertoire des membres en ligne. Le site public compte 145 pages-écrans en français et 135 pages-écrans en anglais. L'extranet des membres compte 87 pages-écrans. Les membres peuvent y effectuer leurs changements de coordonnées en ligne. Un bulletin d'information électronique destiné aux membres s'est ajouté.

Après six mois d'activité, on dénombre en moyenne 67 000 visites mensuelles dans les sites Internet et extranet. Quelque 14 630 membres (30 %) ont activé leur mot de passe pour l'extranet depuis sa mise en ligne, soit 10 % de plus que l'objectif initial prévu à 20 % après la première année.

La DCAP met actuellement au point un plan d'action pour développer les contenus, accroître l'achalandage et augmenter l'interaction avec les membres. Les membres pourront s'inscrire et payer leur cotisation par l'entremise du site en 2006.

ACTIONS MIEUX COORDONNÉES

Le Comité du Plan de communication a piloté, conjointement avec la DCAP, l'élaboration du premier Plan de communication triennal qui intègre l'ensemble des activités de communication de l'Ordre. Les enjeux professionnels et organisationnels, de même que ceux qui concernent la protection du public, ont été analysés. Une première étude de perception auprès des membres réalisée à l'automne a permis de connaître les attentes des ingénieurs. Les objectifs généraux de communication visent à augmenter l'attachement de la relève en génie envers l'Ordre, à améliorer l'image de la profession, à augmenter le sentiment d'appartenance des membres envers l'Ordre et à établir le leadership de l'Ordre sur la place publique.

PRÉSENCE ACCRUE SUR LA PLACE PUBLIQUE

Le Comité d'orientation des affaires publiques (COAP) a participé à la conception du premier Plan intégré d'affaires publiques triennal de l'Ordre. Ce plan vise à établir un consensus sur les enjeux à gérer, à développer une vision d'ensemble, à contribuer à l'avancement et au positionnement de la profession et à celui de l'Ordre comme citoyen corporatif influent. Un important volet consiste à planifier les interventions publiques de l'Ordre et à suivre de près des enjeux importants.

MÉMOIRE SUR L'AVENIR DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

L'Ordre préconise que la future politique énergétique du Québec vise trois objectifs précis : réduire l'impact environnemental et les coûts globaux de l'utilisation de l'énergie; assurer la pérennité des approvisionnements énergétiques du Québec; mettre en valeur ses ressources énergétiques. Présenté dans le cadre de la consultation générale sur le secteur énergétique au Québec « Contexte, enjeux et questionnements » – menée par la Commission de l'économie et du travail –, le mémoire de l'Ordre, qui contient une trentaine de recommandations, privilégie l'hydroélectricité.

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

Un avis sur le projet de Plan de développement durable du Québec a été préparé. Ce document a été approuvé par le Bureau à la fin de mars 2005 et sera présenté au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec au début de mai 2005.

RESTRUCTURATION DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Le déménagement de l'Ordre a entraîné une restructuration complète du Centre de documentation et du dépôt d'archives ainsi qu'une mise à jour du système de gestion automatisée des archives. Le Centre de documentation assure la gestion et l'organisation des documents, et établit des politiques pour l'élaboration et le maintien du système de gestion des documents et des archives de l'Ordre. La collection du Centre s'est enrichie de 110 volumes. La collection comprend maintenant 2 258 monographies et 85 titres de périodiques. La base de données Documentik contient 7 563 fiches documentaires.

ACTIONS SUR PLUSIEURS FRONTS

Une présence dans les médias et sur plusieurs tribunes

La DCAP entretient des relations de presse suivies, personnalisées ou en diffusant des communiqués dans le cadre de projets et dossiers d'actualité. Plusieurs dossiers portant sur les causes disciplinaires et pénales intentées par l'Ordre ont suscité des interventions, dont le dossier Microsoft Canada Co. ainsi que d'autres causes inscrites au rôle d'audience.

Les porte-parole de l'Ordre ont pris part à des tribunes publiques en accordant des entrevues ou en faisant partie de délégations officielles. Plus de 35 discours et allocutions ont été préparés et supervisés par la Direction.

Qualité de vie : une préoccupation constante

Le Comité d'orientation des affaires publiques (COAP) place ses interventions d'affaires publiques sous le thème global de la qualité de vie pour l'ensemble de la collectivité. Il a poursuivi son travail de sensibilisation sur les changements climatiques et les gaz à effet de serre.

Un premier atelier de veille stratégique d'une journée a réuni des personnes clés de l'Ordre, des conférenciers et des spécialistes de différents horizons. Parmi les sujets et thématiques pouvant constituer des enjeux pour l'organisation, le COAP a retenu la délocalisation, la situation démographique sur la relève en génie, l'évolution scientifique et technologique, la multidisciplinarité et la réglementation. Cet atelier a inspiré le premier Plan d'affaires publiques.

Le soumissionnaire qui présente l'offre la plus basse et l'intérêt public

Un projet de sondage auprès des ingénieurs et des donneurs d'ordre est en cours d'élaboration; le sondage aura pour but de vérifier si le mode d'attribution des contrats a une incidence sur l'intérêt public.

Femmes et ingénierie

Le Comité Femmes en ingénierie a publié des chroniques «Femmes et génie» dans la revue *PLAN* et a poursuivi sa collaboration avec les chaires spécialisées pour la promotion des femmes en ingénierie. Une section spécifique consacrée aux femmes en ingénierie sera intégrée au site Internet de l'Ordre au cours de l'année 2005.

VALORISATION DE L'EXCELLENCE

Prix externes

L'Ordre a présenté cette année cinq candidatures aux Prix des ingénieurs du Canada décernés par le Conseil canadien des ingénieurs (CCI). Deux d'entre elles ont été retenues. La Distinction pour services méritoires – Service professionnel est allée à M. l'ingénieur Gilles Delisle et la Distinction pour services méritoires – Service communautaire a été décernée à M. l'ingénieur André Saladzius. Pour l'édition 2005, l'Ordre a présenté quatre candidatures à ces prix nationaux.

Le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a été décerné à M. l'ingénieur Michel Dagenais.

Gérée par la Fondation de Polytechnique, la Bourse commémorative de l'Ordre des ingénieurs du Québec – de 1 000 \$ et remise à une étudiante de l'École Polytechnique – a été décernée cette année à M^{me} Catherine Corbin.

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DES PARTENAIRES

La DCAP a analysé plusieurs propositions de commandites et a appuyé certaines activités en partenariat.

Divers placements publicitaires sont ciblés par la Direction en fonction des objectifs stratégiques de communication de l'Ordre. Des annonces ont été insérées dans les éditions de plusieurs quotidiens et périodiques, notamment celles qui ont trait aux jugements en matière pénale (pratique illégale) et aux décisions disciplinaires.

REVUE PLAN

La revue *PLAN* constitue le principal véhicule qui permet à l'Ordre de communiquer à ses membres diverses informations. Elle est publiée neuf fois par année et représente un outil important et un point de contact unique. La revue est distribuée dans les universités; les membres de la Section étudiante la reçoivent à leur domicile.

Un sondage mené à l'automne auprès des membres de l'Ordre indique que les répondants sont moyennement satisfaits de la revue (64 %). La mise en pages et le design sont appréciés par 83 % d'entre eux avec une note de 7 et plus sur 10. Le contenu rédactionnel est bien évalué chez 76 % des membres et 94 % d'entre eux aiment les dossiers thématiques sur la technologie. Une refonte de la revue sera entreprise dans le but de renforcer le taux de satisfaction générale et d'augmenter le temps d'exposition. On souhaite en outre amener les lecteurs à s'intéresser à une plus grande proportion d'articles. Pour répondre aux intérêts exprimés par les membres, il faudra accorder une plus grande place aux sujets directement liés aux enjeux de la profession et à ceux qui concernent le développement des compétences personnelles et professionnelles.

PARTICIPATION ACCRUE AUX JOURNÉES DE L'INGÉNIEUR(E)

Les Journées de l'ingénieur(e) 2004 ont eu lieu à l'hôtel Holiday Inn Sélect à Montréal du 10 au 12 juin 2004. Intégrant un nouveau programme enrichi, elles ont obtenu un franc succès : près de 800 membres ont participé aux différentes activités de formation, aux conférences, à l'assemblée générale et au Gala de l'excellence.

EXCELLENCE À L'HONNEUR

Le Grand Prix d'excellence souligne la carrière exceptionnelle d'un ingénieur en tant que modèle pour la profession. Il a été décerné à M. l'ingénieur Pierre Bouchard, au cours du Gala de l'excellence dans le cadre des activités des Journées de l'ingénieur(e) en juin 2004.

M. Shane Jacobs, de l'Université McGill (1^{er} prix de 7 500 \$), M. Bertand Morasse, de l'Université Laval (2^e prix de 5 000 \$), et M. Alexandre Perron, de l'Université du Québec en Outaouais (3^e prix de 3 000 \$), sont les trois lauréats du Prix universitaire du Mérite de l'Ordre. Ils ont reçu leur prix le 11 juin 2004 dans le cadre des activités entourant les Journées de l'ingénieur(e).

La Réception des fêtes du président en l'honneur des bénévoles de l'Ordre a eu lieu le 17 décembre 2004 au Centre VIP situé au 1000, rue De La Gauchetière à Montréal. Le Prix du président au bénévolat a été remis à M. l'ingénieur Paul Gely pendant cette réception. Ce prix met en valeur l'engagement bénévole d'un membre dans diverses activités de l'Ordre.

RELÈVE EN GÉNIE : DES EFFORTS QUI PORTENT FRUIT

Au cours de l'année, l'accès à la Section étudiante a été ouvert aux étudiants des cycles supérieurs. La Section étudiante compte plus de 3 900 membres actifs au 31 mars 2005. Plus de 13 700 étudiants de premier cycle en génie, ayant accumulé 60 crédits et plus, en sont devenus membres depuis sa création en 1996.

L'Ordre collabore à des journées d'orientation professionnelle, à la Compétition québécoise d'ingénierie, aux Jeux de génie du Québec, à des camps scientifiques, au congrès de la Confédération pour le rayonnement des étudiants en ingénierie du Québec (CRÉIQ) qui réunit les responsables des associations étudiantes des écoles et facultés d'ingénierie du Québec. De plus, l'Ordre a mis à la disposition

des responsables de la CRÉIQ un des locaux situé dans ses bureaux en tant que contribution volontaire à la relève.

L'Ordre a soutenu la deuxième édition de l'événement *Le génie : une profession, une passion!* qui a eu lieu du 21 au 23 septembre 2004. Organisé conjointement avec la Faculté de génie et d'informatique de l'Université Concordia, cet événement a pour but de présenter aux étudiants en génie des ingénieurs qui ont su mettre en pratique les valeurs fondamentales de l'ingénieur : la compétence, la responsabilité, le sens de l'éthique et l'engagement social. Quelque 800 étudiants y ont participé.

CONTINUITÉ AUPRÈS DES JEUNES

Le Programme de conférenciers de l'Ordre se poursuit; des ingénieurs bénévoles des Sections régionales se rendent dans des écoles secondaires et primaires, munis du matériel d'information préparé pour les élèves.

La présence de l'Ordre est également assurée grâce au Programme d'ingénierie simultanée présenté aux jeunes du secondaire (ISPAJES), dont il est partenaire. L'Ordre commandite également le concours Défi Génie inventif, organisé par le Conseil de développement du loisir scientifique.

Dans le cadre de la Semaine nationale du génie, l'Ordre a organisé – en collaboration avec la Confédération pour le rayonnement des étudiants en ingénierie du Québec (CRÉIQ) – une exposition de projets d'étudiants en génie faisant découvrir aux visiteurs des robots, un sous-marin à propulsion humaine ainsi qu'une voiture solaire. La Section régionale de Plein-Sud et la Régionale des ingénieurs de Montréal se sont associées à cet événement qui s'est déroulé au Centre des sciences de Montréal.

SERVICES-CONSEILS

La DACP offre son aide aux responsables des Sections régionales ainsi qu'aux autres directions de l'Ordre pour différents projets d'information, de publicité et de relations publiques. La Direction a offert un appui important à la Direction des affaires professionnelles dans le cadre des ateliers de formation des Journées de l'ingénieur(e). En outre, le déménagement du Secrétariat a occasionné une campagne de communication.

Signalons que la Direction a prêté son expertise à un projet pilote de la Section régionale de Drummond consistant à réaliser une série de chroniques sur la profession d'ingénieur pour la télévision communautaire.





Claude Martineau, ing.
Vice-président aux Finances et trésorier

Michèle C. Dumais, CA
Directrice de l'Administration-Finances

La Direction de l'administration-finances assume la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale, de la gestion des systèmes de bureautique et de télécommunications, des services informatiques et des services auxiliaires. La Direction assure aussi la gestion des ressources humaines de l'Ordre et conseille à ce sujet le secrétaire et directeur général.

FINANCES

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations courantes selon les politiques établies. Il est aussi chargé de produire les états financiers mensuels et trimestriels; d'analyser les résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation; de verser les subsides aux Sections régionales et de les contrôler; d'élaborer les prévisions et les paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation; de gérer la trésorerie de l'Ordre; d'appliquer la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé.

Le Service de la comptabilité a créé un site extranet à l'intention des Sections régionales pour qu'elles puissent accéder à un nouvel outil de comptabilisation de leurs activités financières et préparer des états financiers conformes à ceux de l'Ordre. Le site extranet sera mis en fonction dans les premiers mois de l'année financière 2005-2006.

INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Le Service de l'informatique s'acquitte des tâches reliées au fonctionnement de la bureautique, de la réseautique, de la téléphonie, de la gestion informatisée d'envoi de télécopies et des contrôleurs d'accès aux locaux de l'Ordre. Pour faciliter le travail des autres directions, des applications informatisées sont conçues sur mesure et de nouveaux outils sont régulièrement mis en place.

Le Service veille à assurer aux usagers un fonctionnement ininterrompu du réseau et des équipements bureautiques.

En janvier 2005, un appel d'offres a été lancé pour appliquer un plan directeur de l'informatique qui se déroulera en deux phases. La première phase consistera à évaluer les besoins des usagers afin de procéder au renouvellement du parc informatique ainsi qu'à évaluer l'architecture informatique, le réseau, les logiciels d'exploitation, la sécurité et les programmes de gestion. Au cours de la deuxième phase, on évaluera la gestion du fichier des membres, la mémoire corporative, la gestion et diffusion des documents.

SERVICES AUXILIAIRES

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux, de messagerie, de triage du courrier, d'impression de documents en grand nombre, ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau.

Avec le nouvel aménagement des locaux, les Services auxiliaires ont pu bénéficier d'un espace de travail mieux adapté aux besoins, ce qui leur a permis d'améliorer les services offerts à la clientèle interne.



ADMINISTRATION

Les activités administratives regroupent, entre autres, la gestion des espaces locatifs; les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble; le suivi administratif des sous-baux et des ententes de services avec Gestion FÉRIQUE et la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ); les couvertures d'assurance.

Le 20 septembre 2004, l'Ordre a déménagé dans ses nouveaux locaux à la Gare Windsor, au 1100, rue De La Gauchetière Ouest au centre-ville de Montréal. L'Ordre partage les espaces locatifs d'une superficie totale de 27 644 pieds carrés avec la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) et Gestion FÉRIQUE. Le déménagement a nécessité le remplacement d'une partie du mobilier ainsi que du système téléphonique. Le bail des locaux vient à échéance le 30 septembre 2019.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Ordre reconnaît l'importance des ressources humaines pour la réalisation de ses objectifs; l'une de ses préoccupations constantes est l'équité en matière d'emploi. La gestion des ressources humaines comprend l'administration des salaires et des avantages sociaux ainsi que la procédure de recrutement. De plus, l'Ordre élabore et coordonne la mise en œuvre de politiques de gestion du personnel adaptées à son contexte organisationnel.

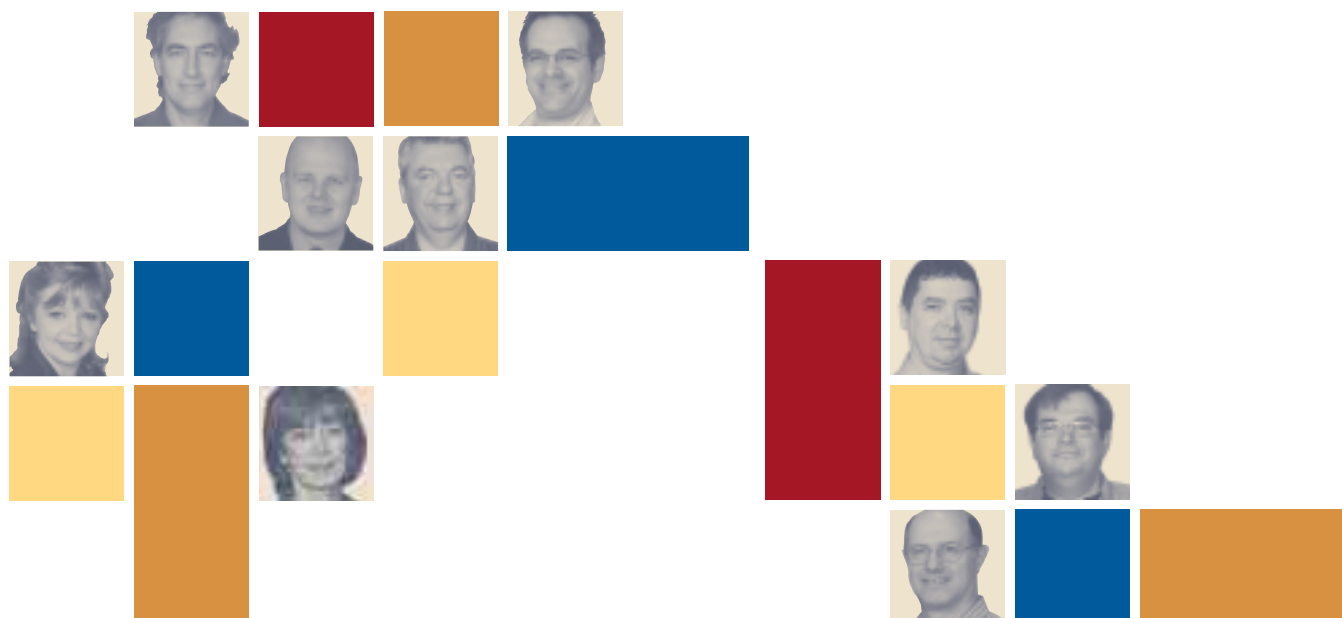
Le 31 mars 2005 a eu lieu la signature de la première convention collective entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'unité « Ordre des ingénieurs du Québec du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 (SEPB) CTC-FTQ ».

COMITÉ DES FINANCES

Présidé par le vice-président aux Finances et trésorier, le Comité des finances a comme principal mandat de vérifier les dépenses et de faire de temps à autre un rapport sur la position financière comparativement au budget au Comité administratif ou au Bureau; de notifier de toute dépense non comprise au budget; de vérifier et d'approuver sur demande les cas problèmes d'application de la Politique de manque à gagner; de vérifier les demandes de subsides des Sections régionales; de ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre; de collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel; d'étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Pour la réalisation de ses objectifs, le Service des finances collabore étroitement avec le Comité des finances en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers et en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

Au cours de l'exercice 2004-2005, les membres se sont réunis pour discuter et proposer des recommandations qui concernent : la révision des états financiers annuels 2003-2004 présentés par les vérificateurs; le suivi des recommandations formulées par les vérificateurs lors de la vérification de l'exercice 2003-2004; la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours du présent exercice financier; la revue des projections pour l'exercice courant; la revue du budget pour l'exercice 2005-2006; la réflexion sur la planification triennale; la revue de l'état des placements et des comptes à recevoir; la ratification des placements; la révision et la mise à jour de certaines politiques financières.



AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2005 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les comptes de l'exercice terminé le 31 mars 2004 présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.



Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 12 mai 2005

États financiers

Bilan

Au 31 mars 2005

	2005	2004
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	3 020 658	1 949 983
Encaisse – Sections régionales	136 476	140 257
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	43 560	24 253
Placements temporaires (note 5)	8 931 818	7 579 472
Débiteurs (note 6)	232 667	200 981
Frais payés d'avance	170 553	466 989
Portion encaissable à court terme des avances à recevoir (note 7)	75 000	75 000
	12 610 732	10 436 935
Placements (note 8)	2 374 661	4 484 671
Avances à recevoir (note 7)	200 000	275 000
Immobilisations (note 9)	1 773 346	295 710
	16 958 739	15 492 316

Passif et soldes de fonds


Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 11)	3 161 137	2 861 825
Produits perçus d'avance	8 043 254	7 293 189
	11 204 391	10 155 014
Provision pour indemnités de départ (note 12)	235 270	216 477
Avantages incitatifs reportés (note 13)	1 068 901	135 174
	12 508 562	10 506 665
Soldes de fonds		
Investis en immobilisations	1 773 346	295 710
Affectations d'origine interne		
Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle	137 852	67 647
Fonds de défense en matière déontologique	698 017	672 614
Non affectés	1 840 962	3 949 680
	4 450 177	4 985 651
	16 958 739	15 492 316

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Pour le Bureau,



Gaétan Lefebvre, ing.
Administrateur



Claude Martineau, ing.
Administrateur

États financiers

État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars 2005

	Budget 2005 (non vérifié) \$	Réel 2005 \$	Réel 2004 \$
Fonds d'opérations courantes			
Produits			
Direction générale	25 000	37 001	23 060
Affaires professionnelles	1 820 450	1 859 355	1 791 648
Bureau du syndic	-	2 687	2 465
Communications et affaires publiques	494 000	585 456	453 155
Administration-Finances	7 832 900	7 834 425	7 745 133
	10 172 350	10 318 924	10 015 461
Charges			
Direction générale	1 758 453	1 719 863	1 678 794
Affaires professionnelles	3 500 935	3 375 694	3 348 428
Bureau du syndic	916 048	1 078 926	904 117
Sections régionales	580 397	531 094	573 651
Communications et affaires publiques	1 653 502	1 702 743	1 325 893
Administration-Finances	2 354 672	2 471 481	2 261 008
	10 764 007	10 879 801	10 091 891
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(591 657)	(560 877)	(76 430)
Fonds de défense en matière déontologique			
Produits			
Placements	-	25 662	26 235
Charges			
Honoraires	-	259	373
Excédent des produits par rapport aux charges	-	25 403	25 862
Total de l'insuffisance des produits par rapport aux charges	-	(535 474)	(50 568)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2005

	2005		2004		
	Fonds d'opérations courantes		Fonds de stabilisation de l'assurance de responsabilité professionnelle		
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total	Fonds de défense en matière déontologique	
	\$	\$	\$	\$	
Solde au début de l'exercice	3 949 680	295 710	4 245 390	672 614	5 036 219
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(357 027)	(203 850)	(560 877)	25 403	(535 474)
Acquisitions d'immobilisations	(1 681 486)	1 681 486	-	-	-
Virements interfonds					
Affectations d'origine interne	(70 205)	-	(70 205)	70 205	-
Solde à la fin de l'exercice	1 840 962	1 773 346	3 614 308	698 017	4 450 177

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

États financiers

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(535 474)	(50 568)
Amortissement des immobilisations	203 850	170 213
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(172 033)	(152 931)
Provision pour indemnités de départ	18 793	9 886
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	1 314 127	2 269 145
Rentrées nettes de fonds	829 263	2 245 745
Activités de financement		
Avances à recevoir	75 000	75 000
Avantages incitatifs reportés	1 105 760	-
Rentrées nettes de fonds	1 180 760	75 000
Activités d'investissement		
Disposition de placements temporaires	11 149 124	1 227 956
Acquisition de placements temporaires	(12 501 470)	(7 599 657)
Disposition de placements à long terme	2 180 589	1 548 136
Acquisition de placements à long terme	(70 579)	(1 470 468)
Acquisition d'immobilisations	(1 681 486)	(108 739)
Sorties nettes de fonds	(923 822)	(6 402 772)
Augmentation (diminution) nette des espèces	1 086 201	(4 082 027)
Espèces au début de l'exercice	2 114 493	6 196 520
Espèces à la fin de l'exercice	3 200 694	2 114 493
Les espèces sont constituées des éléments suivants :		
Encaisse	3 020 658	1 949 983
Encaisse – Sections régionales	136 476	140 257
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	43 560	24 253
	3 200 694	2 114 493

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec « l'Ordre » est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur par ses membres. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Budget

L'état des produits et des charges présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Bureau pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement.

3. Principales conventions comptables

a) Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

b) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations ainsi qu'aux ressources non affectées.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

Le Fonds de stabilisation pour l'assurance responsabilité professionnelle présente les actifs, passifs, produits et charges servant à faire face à toutes variations importantes de la prime payable à ce titre.

c) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres sources de produits de la société sont principalement les cotisations des membres, les cotisations d'admission, les ventes d'annonces et de publications, les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription et d'examens et les revenus de placement.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

3. Principales conventions comptables (suite)

En règle générale, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres, les cotisations d'admission et les assurances responsabilité professionnelle sont comptabilisées selon la méthode d'exercice. Les cotisations et les assurances responsabilité professionnelle perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus d'avance.

Les ventes d'annonces et de publications sont constatées au moment de la publication de la revue.

Les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription et d'examens sont constatés lorsque le service a été rendu.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

d) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

Les obligations sont comptabilisées au coût après amortissement de l'escompte ou de la prime. L'amortissement de l'escompte ou de la prime est calculé selon la méthode de l'intérêt réel.

e) Placements

Les autres placements sont comptabilisés au coût. Dans l'éventualité où les placements subissaient une baisse de valeur durable, une perte correspondante serait constatée dans l'exercice concerné.

Les obligations sont comptabilisées au coût après amortissement de l'escompte ou de la prime. L'amortissement de l'escompte ou de la prime est calculé selon la méthode de l'intérêt réel.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation suivant la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux annuels et la période qui suivent.

Éléments d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciel	20 %
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail, 14 ans 6 mois

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

4. Informations sur les résultats

	2005	2004
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Revenus de placements	280 008	375 357
Amortissement des immobilisations	203 850	170 213
Amortissement des avantages incitatifs reportés	172 033	152 931

5. Placements temporaires

	2005	2004
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Obligations provinciales et garanties / rendement de 2,9 % (2,1 % en 2004), échéant entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 1 ^{er} décembre 2005	2 653 798	1 598 555
Marché monétaire / rendement variant entre 2,3 % et 2,8 % (1,9 % en 2004), échéant entre le 28 avril 2005 et le 29 décembre 2005	5 866 367	5 980 917
Lettre de crédit – Banque Nationale / Rendement de 1,5 %, échéant le 25 juin 2005	133 603	-
Placements divers – Sections régionales	8 152	-
	8 661 920	7 579 472
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligations provinciales et garanties / rendement de 2,9 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2005	269 898	-
	269 898	-
	8 931 818	7 579 472

Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements temporaires du Fonds d'opérations courantes détenus au 31 mars 2005 est de 2,6 % (2 % en 2004) ; au 31 mars 2005, leur valeur marchande est de 8 671 961 \$ (7 602 601 \$ en 2004) et a été établie selon le dernier cours acheteur. Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2005 est de 2,9 % (4,24 % en 2004) et leur valeur marchande est de 269 903 \$ (370 261 \$ en 2004) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

6. Débiteurs

	2005	2004
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes clients	194 066	136 396
Autres	35 810	61 766
	229 876	198 162
Fonds de défense en matière déontologique		
Intérêts courus	2 791	2 819
	232 667	200 981

7. Avances à recevoir

Avances à recevoir d'un montant initial de 425 000 \$ de la Corporation des services aux ingénieurs du Québec découlant du transfert des services aux membres dont le solde est de 275 000 \$ au 31 mars 2005.

Ces avances sont non garanties et ne portent aucun intérêt. Elles sont remboursables de la façon suivante : 75 000 \$ le 1^{er} juin 2005 et 100 000 \$ les 1^{er} juin 2006 et 1^{er} juin 2007.

8. Placements

	2005	2004
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Obligations provinciales et fédérales, rendement variant entre 2,9 % et 3,4 %, échéant entre le 1 ^{er} décembre 2005 et le 16 janvier 2008	1 992 660	
entre 2,2 % et 3,3 %, échéant entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 16 janvier 2008		3 838 896
	1 992 660	3 838 896
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligations provinciales, fédérales et municipales, rendement variant entre 2,4 % et 3,4 %, échéant entre le 1 ^{er} décembre 2005 et le 27 février 2008		645 775
Obligations municipales, rendement variant entre 3,5 % et 3,7 %, échéant entre le 26 juin 2007 et le 27 février 2008	218 671	
Obligations fédérales, rendement à 3,1 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2006	163 330	
	382 001	645 775
	2 374 661	4 484 671

Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds d'opérations courantes détenus au 31 mars 2005 est de 3,4 % (2,6 % en 2004) ; au 31 mars 2005, leur valeur marchande est de 2 030 039 \$ (3 977 478 \$ en 2004) et a été établie selon le dernier cours acheteur. Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2005 est de 3,4 % (2,8 % en 2004) ; au 31 mars 2005, leur valeur marchande est de 390 952 \$ (665 291 \$ en 2004) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

9. Immobilisations

	2005		
	Coût \$	Amortissement Cumulé \$	Valeur Nette \$
Mobilier de bureau	536 637	136 149	400 488
Équipement d'imprimerie	86 104	64 516	21 588
Matériel de bureau	18 588	6 454	12 134
Système téléphonique	135 849	38 707	97 142
Matériel informatique et logiciel	737 031	565 591	171 440
Améliorations locatives	1 167 189	96 635	1 070 554
	2 681 398	908 052	1 773 346
	2004		
Mobilier de bureau	133 129	107 343	25 786
Équipement d'imprimerie	86 104	56 196	29 908
Matériel de bureau	5 481	4 511	970
Système téléphonique	29 539	25 399	4 140
Matériel informatique et logiciel	677 307	460 699	216 608
Améliorations locatives	68 354	50 056	18 298
	999 914	704 204	295 710

10. Crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant autorisé de 200 000 \$ portant intérêt au taux de base du prêteur plus 1 % (5,25 %, 5 % en 2004), renouvelable le 31 juillet 2005. Ce crédit bancaire n'était pas utilisé au 31 mars 2005.

11. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2005 \$	2004 \$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 730 769	1 868 119
Taxes à la consommation	964 019	588 849
Vacances courues	466 349	404 857
	3 161 137	2 861 825

Les comptes fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 935 476 \$ (987 419 \$ en 2004) de contributions à payer pour le financement de l'Office des professions du Québec.

12. Provision pour indemnités de départ

Les instances décisionnelles de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'indemnités de départ à verser aux employés embauchés avant le 1^{er} avril 1995. À cet effet, une provision est enregistrée aux livres au montant de 235 270 \$ au 31 mars 2005, représentée par 216 477 \$ d'indemnités cumulées au cours des exercices antérieurs, auxquelles s'ajoutent les transactions de l'exercice, soit les indemnités cumulées de 18 793 \$.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

13. Avantages incitatifs reportés

Une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour aménager dans les locaux de la Gare Windsor. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit de 15 ans à partir du 1^{er} octobre 2004.

14. Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle

Un fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle a été créé au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2004 suite à une décision du Bureau. Ce montant a été établi sur la base d'un montant de 1,50 \$ par membre cotisable.

Les sommes affectées au montant de 137 852 \$ sont incluses dans le montant de l'encaisse du fonds d'opérations courantes au 31 mars 2005.

15. Engagements

L'Ordre est engagé, par des contrats de location échéant à des différentes dates jusqu'au 30 septembre 2019, à verser des loyers totalisant approximativement 10 954 000 \$, relativement à des locaux à bureaux et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles, pour les prochains exercices incluant les frais d'exploitation s'élèvent à :

	\$
2006	758 000
2007	751 000
2008	728 000
2009	728 000
2010	731 000

16. Juste valeur des instruments financiers

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Avances à recevoir

La juste valeur de l'avance à recevoir n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument financier qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

17. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

Produits

	2005		2004
	Budget (non vérifié) \$	Réel \$	Réel \$
Direction générale			
Amendes et frais recouvrés	25 000	37 001	23 060
Affaires professionnelles			
Assurance responsabilité professionnelle	664 000	669 950	666 764
Cotisation d'admission	135 000	148 000	135 744
Permis temporaire	70 000	79 065	69 675
Frais d'admission et évaluation non officielle	380 000	365 266	344 891
Frais d'examen	265 000	283 662	231 164
Frais d'évaluation de l'expérience	120 000	106 700	114 800
Frais de dossier	20 000	21 460	18 580
Frais d'inscription et de réinscription	100 000	106 649	106 692
Vente de sceaux	30 000	34 627	30 788
Amendes recouvrées – Pratique illégale	25 000	16 804	20 484
Autres revenus	11 450	27 172	52 066
	1 820 450	1 859 355	1 791 648
Bureau du syndic	-	2 687	2 465
Communications et affaires publiques			
Journées de l'ingénieur(e)	34 000	53 555	1 749
Vente d'annonces et de publications	457 000	523 901	443 661
Commandites	-	-	3 038
Autres revenus	3 000	8 000	4 707
	494 000	585 456	453 155
Administration-Finances			
Cotisation des membres	7 413 700	7 400 067	7 182 160
Revenus de placement	245 200	280 008	375 357
Facturation SERVIQ	91 000	83 499	107 540
Facturation FÉRIQUE	76 000	55 014	56 662
Autres revenus	7 000	15 837	23 414
	7 832 900	7 834 425	7 745 133
TOTAL	10 172 350	10 318 924	10 015 461

Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

Charges

2005 – Budget			2005 – Réel			2004 – Réel		
Masse salariale (non vérifié)	Dépenses d'activités (non vérifié)	Total (non vérifié)	Masse salariale	Dépenses d'activités	Total	Masse salariale	Dépenses d'activités	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Direction générale

Présidence	-	61 800	-	87 910	87 910	-	48 222	48 222
Coordination administrative	389 885	986 885	413 290	564 214	977 504	515 331	462 822	978 153
Bureau	-	161 480	-	106 068	106 068	486	178 938	179 424
Comité administratif	-	34 000	-	46 172	46 172	-	42 044	42 044
Autres activités	-	182 310	-	158 920	158 920	13 552	123 624	137 176
Services juridiques	204 828	127 150	162 094	181 195	343 289	161 798	131 977	293 775
	594 713	1 163 740	575 384	1 144 479	1 719 863	691 167	987 627	1 678 794

Affaires professionnelles

Développement professionnel	244 549	107 200	238 606	91 269	329 875	229 967	86 128	316 095
Inspection professionnelle	210 196	449 500	244 179	413 150	657 329	200 667	435 788	636 455
Enquêtes	-	307 600	1 685	264 919	266 604	-	259 575	259 575
Surveillance de la pratique illégale	352 928	276 500	347 367	233 522	580 889	335 497	390 269	725 766
Admission	369 874	64 000	388 680	57 467	446 147	309 743	50 204	359 947
Inscription	294 284	502 000	307 664	520 670	828 334	279 659	499 040	778 699
Nouveaux membres	243 304	79 000	227 158	39 358	266 516	239 422	32 469	271 891
	1 715 135	1 785 800	1 755 339	1 620 355	3 375 694	1 594 955	1 753 473	3 348 428

Bureau du syndic

	670 548	245 500	691 763	387 163	1 078 926	639 017	265 100	904 117
--	----------------	----------------	----------------	----------------	------------------	----------------	----------------	----------------

Sections régionales

	200 000	380 397	200 000	331 094	531 094	200 060	373 591	573 651
--	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

Charges (suite)

	2005 – Budget			2005 – Réel			2004 – Réel		
	Masse salariale (non vérifié) \$	Dépenses d'activités (non vérifié) \$	Total (non vérifié) \$	Masse salariale \$	Dépenses d'activités \$	Total \$	Masse salariale \$	Dépenses d'activités \$	Total \$
223 005	21 000	244 005	219 311	30 289	249 600	129 747	11 726	141 473	
117 416	496 750	614 166	111 640	577 588	689 228	110 400	478 560	588 960	
-	12 000	12 000	-	8 876	8 876	-	10 356	10 356	
91 942	222 200	314 142	100 484	172 149	272 633	97 476	73 217	170 693	
-	24 400	24 400	-	71 348	71 348	-	54 571	54 571	
58 312	32 000	90 312	65 695	11 052	76 747	52 920	26 772	79 692	
88 588	120 000	208 588	103 028	76 811	179 839	108 896	80 724	189 620	
-	12 000	12 000	-	6 398	6 398	-	392	392	
64 256	-	64 256	69 606	8 281	77 887	37 972	10 168	48 140	
69 633	-	69 633	69 836	351	70 187	41 798	198	41 996	
713 152	940 350	1 653 502	739 600	963 143	1 702 743	579 209	746 684	1 325 893	

Communications et affaires publiques

Relations publiques et gouvernementales
 Revue *PLAN*
 Autres publications
 Communication interne
 Journées de l'ingénieur(e)
 Valorisation de l'excellence
 Section étudiante et relève
 Femmes en génie
 Centre de documentation
 Accueil et réception

Administration – Finances

Finances
 Ressources humaines
 Services auxiliaires
 Informatique et bureautique

230 072	67 700	297 772	248 890	73 602	322 492	235 642	227 196	462 838
120 362	98 900	219 262	128 760	107 618	236 378	66 611	129 964	196 575
209 849	1 219 900	1 429 749	212 902	1 336 965	1 549 867	115 745	1 193 882	1 309 627
331 389	76 500	407 889	336 993	25 751	362 744	243 468	48 500	291 968
891 672	1 463 000	2 354 672	927 545	1 543 936	2 471 481	661 466	1 599 542	2 261 008
4 785 220	5 978 787	10 764 007	4 889 631	5 999 170	10 879 801	4 365 874	5 726 017	10 091 891

Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

Informations sur les charges par nature

	2005		2004
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	4 742 620	4 851 311	4 324 089
Formation	42 600	38 319	41 786
Comités	410 987	353 945	478 207
Déplacements et représentations	179 000	209 302	229 029
Honoraires professionnels	1 481 100	1 367 668	1 409 016
Frais juridiques	377 350	514 964	368 390
Cotisations et affiliations	509 750	511 801	423 283
Subsides et dépenses des Sections régionales	200 000	179 697	198 996
Locaux	729 500	743 789	692 629
Assurances	429 000	436 675	400 210
Dépenses générales de bureau	808 700	914 157	811 179
Impression et reproduction	410 500	310 491	300 822
Programmation et logiciels	7 000	35 260	24 140
Équipements	2 000	4 446	3 972
Publicité et promotion	219 700	166 598	194 742
Frais financiers	22 000	18 709	20 399
Mauvaises créances	-	-	(2 938)
Amortissements	156 700	203 850	170 213
Divers	35 500	18 819	3 727
TOTAL	10 764 007	10 879 801	10 091 891
Jetons de présence / administrateurs			
Président		49 020	45 030
Membres du comité administratif (sauf le président)		35 070	33 490
Autres administrateurs		53 955	60 465
		138 045	138 985

Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

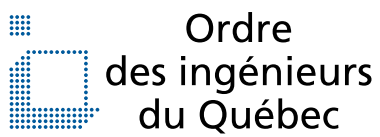
Honoraires professionnels

Liste des ingénieurs ou des sociétés ayant obtenu des mandats en cours d'exercice			
Sar-Tech	63 688 \$	Gilles Delisle, ing.	990 \$
Jean-Guy Moffatt, ing.	57 755	Vassily Verganelakis, ing.	960
Raymond Moisan, ing.	54 804	Groupe Conseil Genivar	850
Nhan Pham An, ing.	54 698	Michel Bilodeau, ing.	820
Marcel Fortin, ing.	53 812	Paul Grisé, ing.	800
Gilles Dupuis, ing.	42 770	Guy Olivier, ing.	750
Gestion G. Lamoureux inc.	35 290	Louis-Yves Lebeau, ing.	690
Benny Poirier, ing.	30 875	Gérard Trépanier, ing.	600
Jules Roireau, ing.	30 745	Pierre-Paul Dumoulin, ing.	600
Robert Dufresne, ing.	30 030	Michael Corinthios, ing.	560
Jacques Guilbault, ing.	28 491	Pierre Jean Lagacé, ing.	495
Raïf Harouni, ing.	23 300	Jacques Ouellet, ing.	465
Yves Barabé, ing. Expert-Conseil	19 962	Ambrish Chandra, ing.	455
Consultants Delmont Inc.	19 415	Ammar kouki, ing. stag.	445
Major & Associés	19 232	Raynald Guilbault, ing. jr	445
F. Villemaire, ing.	19 101	Jacques Masounave, ing.	420
Claude Naud, ing.	18 550	Adolfo Foriero, ing.	400
Services Techniques & Administratifs C. Poirier Inc.	18 530	Omar Chaallal, ing.	390
Pierre Sauvé, ing.	18 501	Francois Brissette, ing.	370
Guy Voyer, ing.	17 325	Kodjo Agbossou, ing.	355
Jean-Guy Couture, ing.	14 408	Serge Leroueil, ing.	315
André Champagne, ing.	13 977	Anh Le-Duy, ing.	305
Le Groupe-Conseil Génipur inc.	13 713	Alain Duret, ing.	300
Michel Dagenais, ing.	12 110	Jules Boulanger, ing.	300
Gérald Boulé, ing.	11 605	Sébastien Roy, ing.	270
Serge Laurence, ing.	9 975	Marie-Claude Heuzey, ing.	260
Richard Nault, ing.	8 381	Terrill Fancott, ing.	250
Claude Morin, ing.	7 469	Miville Gagnon, ing.	250
Jean-Louis Robert, ing.	7 076	Louise Tremblay, ing.	218
Yvan Asselin, ing.	6 790	Raymond Panneton, ing.	215
Sylvain Lessard, ing.	6 062	Jean-Marc Drouet, ing.	185
Martoni, Cyr et associés inc.	5 500	Marcelo Reggio, ing. jr	185
Vinci Consultants inc.	4 595	Radu Grigore Zmeureanu, ing.	185
Saia Deslauriers Kadanoff	4 504	Robert Hausler, ing.	185
Inspec-Sol Inc.	3 080	Robert Legros, ing.	185
KJA Consultants	2 205	Saad Bennis, ing.	185
Luc Laliberté, ing.	2 050	Xavier Maldague, ing.	185
Pierre Chénier, ing.	2 041	Van Ngan Lê, ing.	175
Guy Poirier, ing.	1 800	Denis E. Gill, ing.	150
Marc Villaggi, ing.	1 200	Karim El Guemhioui, ing.	64
Jean Vallée, ing.	1 175	Diane Riopel, ing.	50
Bertrand Côté, ing.	1 100		
TOTAL			813 967 \$

Liste des sociétés ou des organismes ayant obtenu un des contrats d'un montant supérieur à 25 000 \$			
Simon Venne, avocat	236 272 \$	Services juridiques pour le bureau du syndic	
Lavery, de Billy, avocats	111 540	Législation et pratique illégale	
Loranger Marcoux Avocats s.e.n.c.	57 949	Services juridiques – ressources humaines	
M ^e Louise Laurendeau	32 078	Législation et pratique illégale	
VDL2	60 150	Consultation – Site Internet	
Zoom Édition enr.	40 000	Rédaction d'articles pour la revue <i>PLAN</i>	
AGTI	28 670	Signature numérique	
TOTAL	566 659 \$		

Autres mandats d'honoraires octroyés au cours de l'exercice d'une valeur inférieure à 25 000 \$			
Frais juridiques divers	75 113 \$		
Frais de consultation, d'expertises, de vérification, d'analyse, de communication, de traduction, d'organisation d'événements	426 893		
TOTAL	502 006 \$		

TOTAL DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET FRAIS JURIDIQUES	1 882 632 \$		
--	---------------------	--	--



Gare Windsor, bureau 350
1100, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2S2

www.oiq.qc.ca